

OFFICE DE CONSULTATION DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M, ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 M. JEAN BURTON, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT
DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LE SECTEUR NORD**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 2 novembre 2011, 19 h
Centre de loisirs communautaires St-Michel
7110, 8^e avenue
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

5	SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2011.....	3
	MOT DU PRÉSIDENT.....	3
	 <u>PRÉSENTATION</u>	
10	M. Roger Lachance, pour la Ville de Montréal	7
	 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>	
15	M. Daniel Breton	29
	Mme Chloé Désiré et Georgia Vanier.....	40
	M. Pasquale Lamascolo	46
	M. Yves Lévesque	46
	M. André Gravel	58
	M. Charles Moreau	65
20	M. Léo Bricault	78
	M. Olivier Kolmel	85
	M. Martin Demers	98
	M. Charles Moreau	102

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

25

Ouverture de l'audience publique sur l'implantation des centres de traitement des matières organiques de l'agglomération de Montréal. Chers amis, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je m'appelle André Beauchamp et j'ai donc le privilège de présider cette session de travail sur le projet d'implantation de centres de traitement des matières organiques pour l'agglomération de Montréal.

30

Le projet a été préparé par la Ville de Montréal mais dans le cadre de l'agglomération, la Ville s'expliquera tantôt là-dessus. Vous connaissez, vous êtes des familiers, je pense bien, avec la procédure de l'Office de consultation publique. Il y a quelque chose d'un petit peu particulier dans le travail que nous entamons ce soir, c'est que compte tenu de la complexité de la consultation et du fait qu'il y a quatre sites différents.

35

Que ce soit agglomérations ou des villes liées, comme il y a quatre centres, que c'est assez complexe, il y a une seule commission qui va travailler. Cette commission est faite, si vous voulez, de deux sous-commissions, la présente que je préside avec mon collègue, monsieur Jean Burton, et l'autre commission - et nous, nous avons comme mandat d'analyser le site de St-Michel et le site de Montréal-Est et les équipements qui seront rattachés, qui sont prévus dans le cadre - et une deuxième commission qui est présidée par monsieur Michel Hamelin et qui est assisté de madame Nicole Brodeur. Cette deuxième commission siégera à d'autres moments pour les deux autres sites qui sont étudiés, un site dans Ville Lasalle et un site dans Dorval.

40

45

Le rapport final sera un rapport commun, rapport conjoint qui n'aura qu'un rapport d'une seule commission malgré les deux groupes de travail qui auront collaboré, évidemment ce qui implique de la part des commissaires fondamentalement les questions de base sont les mêmes, les informations techniques, etc., mais ensuite le détail sur chacun des sites et le reflet de l'audience variera évidemment selon ce qu'on aura vécu ensemble.

50

Alors, je rappelle que l'Office de consultation a reçu mandat de l'agglomération, qu'il a reçu aussi mandat pour partie ici de la Ville de Montréal et que cet organisme qui s'appelle

55 l'Office de consultation publique est un organisme indépendant qui a toute son autonomie pour faire le travail qu'il doit faire. Il y a code de déontologie qui nous encadre, il y a des règles de procédure que nous suivrons et je pense que là-dessus, vous pouvez être assurés de l'indépendance des commissaires qui sont devant vous.

60 Alors, j'ai le plaisir de présenter les gens qui sont dans l'audience de notre côté. Alors donc, je vous parlais tantôt de mon collègue Jean Burton. Il est biologiste de formation, il a fait longtemps principalement carrière à Environnement Canada, surtout dans le cadre du plan d'action St-Laurent. La commission est assistée par madame Élise Naud qui agit comme analyste qui est à ma droite et par madame Nicole Lacelle qui agit comme secrétaire générale
65 pour l'ensemble du travail des deux sous-groupes que nous formons.

À la logistique pardon, Jimmy Paquet-Cormier. À la sténographie, madame Louise Philibert. Aux techniques du son, monsieur Yvon Lamontagne. Et à l'accueil, Gabrielle Tremblay et Nat Than Le.

70 Vous connaissez un peu la procédure du bureau, mais rappelons que la première étape dans laquelle nous sommes ce soir est une étape essentiellement consacrée à l'information. Donc, il y aura une présentation du projet par la Ville de Montréal au nom de l'agglomération et ensuite, une fois qu'ils auront expliqué, il y aura pause-santé et ensuite, j'ouvrirai le registre et toute personne qui veut poser des questions doit s'inscrire au registre à l'arrière et nous suivrons
75 l'ordre d'inscription.

Chaque intervenant a droit à deux questions qui doivent se rapporter au projet. Je vous demande, compte tenu de la complexité de ce qu'on doit faire, si possible, ne me faites pas votre
80 mémoire avant le temps. Vous pouvez situer un peu la question, mais plus précise elle est, le mieux c'est pour le travail. On verra selon le déroulement.

Normalement, je vais essayer de finir pas trop tard, 10 heures, 10 heures et demie selon le nombre d'intervenants qu'il y aura et si vraiment on a trop de demandes, trop de questions, on

85 tiendra une deuxième séance si nécessaire demain soir. La semaine prochaine, nous recommencerons le même exercice lundi soir à Montréal-Est.

Alors, vous avez reçu un dépliant qui vous informait. Certains l'ont reçu, et au moment où ils l'ont reçu, les dates qui étaient dessus étaient déjà passées, alors, ils se sont demandé
90 quelle était la confusion. La confusion était chez l'imprimeur qui avait mis les mauvaises dates sur le papier. Donc, vous avez reçu ensuite ce dépliant d'une manière correcte, je pense. Il a été diffusé, l'information a été diffusée dans le *Journal Le Monde*, le *Journal de St-Michel*, le *Courrier d'Ahuhtsic*, le *Flambeau de l'Est*, le *Messenger de Lachine-Dorval* et le *Messenger de Lasalle*.

95 Vous savez, dans ma vie, j'ai présidé en 1992 la première audience de la Ville de Montréal sur l'ensemble de la gestion des déchets. Donc, ça fait 20 ans que les projets relatifs à la gestion de déchets reviennent d'une manière récurrente. Vous êtes au terme d'un processus qui a été relativement complexe, la Ville l'expliquera, et l'objet dans lequel nous sommes
100 maintenant, c'est d'arriver à réfléchir ensemble sur des équipements que la Ville veut se donner par rapport à des sites qui ont été sélectionnés. Essentiellement, c'est ça qui est l'objet fondamental de l'audience. C'est entendu qu'il y a des objets connexes et avec toutes les études qui sont tout à fait pertinentes au dossier, et ça, il n'y a pas de problème. Et c'est ça essentiellement que nous allons essayer de travailler ensemble. Je pense qu'on va y parvenir
105 selon la méthode et les manières qu'on a de suivre d'habitude.

Dans une deuxième phase de l'audience, il y aura l'audition de mémoires. La date prévue pour l'audition de mémoires, je pense que c'est le 30 novembre pour St-Michel et le 5 décembre pour Montréal-Est. La limite d'inscription pour les mémoires est le 24 novembre.
110 Dans la partie de mémoire, là vous exprimez tout à fait votre opinion, et la commission va essayer de bien comprendre le point de vue que vous défendez et les suggestions que vous faites pour la prise de décision.

Quand le travail des deux groupes sera terminé, nous aurons un seul rapport qui sera
115 remis à l'agglomération. C'est l'agglomération qui décidera; nous n'avons pas de pouvoir

décisionnel. Nous avons un pouvoir de deux choses au fond : nous essayons de rendre le reflet de ce que nous avons entendu, d'être honnête par rapport à tout ce qui nous a été dit et de bien le refléter, c'est en général le chapitre 2 du rapport, et, ensuite, monsieur Burton et moi et les deux autres collègues sur l'autre groupe, nous irons plus loin dans l'analyse pour faire, si nous le jugeons à propos, des recommandations ou des considérations sur les décisions à prendre et sur l'ensemble du dossier. Mais les décisions finales relèvent de l'agglomération, nous n'avons pas de pouvoir décisionnel.

Mais dans la mesure où nous faisons un travail honnête, je dois dire qu'il est rare que les commentaires ou les orientations que nous suggérons restent lettres mortes. Je pense que c'est la qualité même du travail qui est mené qui garantit d'un certain résultat.

Alors voilà, j'ai dit l'essentiel. Est-ce que j'ai oublié des choses, Monsieur Burton? Madame, c'est correct? J'ai passé mon examen? Ça va. Merci.

Alors, est-ce que monsieur De Sousa est arrivé? Il arrive. Alors, en attendant, je sais que monsieur De Sousa veut dire un mot au début du dossier, le responsable de la Ville de Montréal est monsieur Roger Lachance. Bonsoir, Monsieur Lachance.

M. ROGER LACHANCE :

Bonsoir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

En attendant monsieur De Sousa, pouvez-vous présenter votre personnel? Et après ça, on passera à l'exposé.

M. ROGER LACHANCE :

145 Absolument. Merci, Monsieur le président. Donc, pour la présentation, je suis
accompagné de monsieur Martin Gaulin-Gendreau qui va nous entretenir tout à l'heure un peu
de l'aspect réglementaire. Je vais m'occuper de la présentation globalement. Je suis directeur
associé de la Ville de Montréal au niveau de l'environnement et je suis accompagné, les
150 membres de mon équipe, de monsieur Éric Blain qui est ici présent et qui est en fin de compte le
chef de projet. Je suis aussi accompagné de monsieur Pierre Gravel qui est le chef de division
de la gestion de matières résiduelles à la Ville de Montréal. Monsieur Martin Héroux qui est
ingénieur à la Ville.

155 Je suis aussi accompagné, il y a certains consultants aussi qui sont avec nous. Donc, on
pourra tout à l'heure, lors de la période de questions, vous les présenter si jamais il y a des
questions relatives aux différentes études et qui demandent un approfondissement au niveau
technique, ces gens-là sont là pour nous aider à répondre aux questions.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

160 Merci, Monsieur Lachance. Alors, je vois que monsieur De Sousa a eu le temps
d'arriver, alors, je le présente. Monsieur Alan De Sousa, vice-président du comité exécutif et
responsable du développement durable, de l'environnement et des parcs.

165 Bonsoir, Monsieur.

M. ALAN DE SOUSA :

170 Merci pour l'introduction. Bonjour à tout le monde, bonsoir à vous tous. Je pense que je
suis très encouragé de voir qu'à la première séance, nous avons autant de monde qui a
démontré de l'intérêt et je remercie l'Office de consultation de Montréal pour non seulement faire
l'organisation, mais de s'assurer que c'était bien publicisé et que la communauté est ici pour
prendre connaissance des démarches qui ont été entreprises par la Ville de Montréal.

175 Donc, nous ouvrons ce soir avec un processus très important de consultation publique et en ce qui a trait à l'implantation des centres de compostage et de biométhanisation sur le territoire de l'Île de Montréal.

180 Cette consultation constitue pour nous une étape charnière du projet parce que ça nous permet de bénéficier de l'apport de tous les citoyens du secteur et nous permet de bonifier l'intégration des centres dans chacun des secteurs où ils sont implantés.

185 Je dois vous dire qu'on pense que la Ville a pris le temps nécessaire pour bien faire les travaux, les études nécessaires pour être capable de démontrer aux citoyens tous les impacts et pourquoi ces centres sont nécessaires. Donc, à la Ville de Montréal, on encourage la population depuis plusieurs années à réduire, à réemployer, à recycler et à valoriser.

190 Mais un des grands problèmes de la métropole à cause de la densité urbaine, et Montréal n'y échappe pas, c'est l'ordure ménagère. Et une des solutions passe par notre capacité de donner une deuxième et même une troisième vie à nos restes de table.

195 Si on est ici aujourd'hui, c'est pour indiquer notre volonté d'implanter des centres de matières organiques d'avant-garde, des centres à la fine pointe qui vont pouvoir produire de l'énergie verte, de l'énergie propre et à partir de nos déchets de table et de nos résidus de jardin. Donc pour nous, c'est fini le gaspillage.

200 L'étape de consultation, c'est une démarche essentielle pour ce projet d'envergure dont le succès repose sur l'engagement de tous. Nous souhaitons entendre l'opinion de tous les citoyens, leur inquiétude, leur idée. Je pense qu'on est ouvert. Puis notre objectif est de solliciter la plus grande contribution de notre public possible.

Toutes les interventions et l'information en lien avec l'implantation des centres sont disponibles en ligne sur le site de l'Office. Je pense que nous invitons la population à prendre connaissance de ces matières-là, participer à la consultation pour bonifier l'intégration de ces centres et je pense que ce processus est mis à l'avant pour notre collectivité actuelle et à venir.

205 C'est toute une vision de Montréal qui s'incarne, la vision d'une ville qui est dédiée à la qualité de vie, à l'environnement, au transport et au développement durable. J'espère que ces consultations, avec votre aide, Messieurs, Mesdames les commissaires, vont être fructueuses et on a hâte de voir les résultats et vos recommandations.

210 Merci d'avance.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

215 Merci, Monsieur De Sousa.

M. ROGER LACHANCE :

220 Alors, merci, Monsieur le président. Donc, je vais débiter la présentation tout de suite. Monsieur De Sousa parlait en fin de compte d'une responsabilité collective, c'est tout à fait le cas au niveau de nos différents projets.

225 Je pense qu'il est essentiel de faire le point sur les matières résiduelles dès le départ. Donc, ici, on a une représentation où un individu sur l'Île de Montréal en 2010 produisait 533 kilos de matière résiduelle. La portion grise du contenant, ce sont des matières qui sont toujours enfouies. On parle de 324 kilos d'ordures ménagères qui sont toujours enfouies. Donc, ça représente encore 60% des matières qui sont enfouies. Et l'aspect très important là-dedans, c'est que de ce 324 kilos, il y en a la moitié que c'est des matières organiques.

230 Un coup d'œil sur le taux de récupération des différentes matières. Donc, ici par exemple, vous avez au niveau des matières recyclables où on en est rendu à la fin de 2010. Donc, c'est les matières qui sont collectées en bordure de rue : le verre, le papier, carton, etc. Donc, le taux de récupération de l'agglomération est maintenant de 53%.

235 Dans la colonne de droite, le taux de récupération du secteur nord, donc, le secteur nord, c'est Ahuntsic-Cartierville, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, St-Léonard, Montréal-Nord. Donc, le regroupement de ces territoires, la performance au niveau du taux de récupération pour ces matières-là, c'est de 45%.

240 Au niveau des résidus domestiques dangereux, il y a moins de tonnage, mais on connaît aussi l'effet justement dangerosité de ces matières-là, donc, le taux de récupération, on est rendu à 56% à l'échelle de l'agglomération et 55% au niveau du secteur nord.

245 Matériaux secs et encombrants, c'est les gros morceaux. On est rendu à 59% au niveau de l'agglomération et 61% au niveau du secteur nord, ce qui est excellent.

250 En fin de compte quand on regarde l'ensemble de ces chiffres-là, on se rend compte qu'au niveau des matières organiques, on a un taux de récupération globale au niveau de l'agglomération de 10% et de 6% au niveau du secteur. Donc, ce qui ressort de là, c'est qu'il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits au niveau des autres matières; si on veut continuer à améliorer la performance du taux de récupération, c'est clair et net qu'on doit s'attaquer aux matières organiques.

255 Un autre élément très important au niveau de l'enfouissement des ordures ménagères, donc, c'est nos sacs verts en fin de compte. Ici, on a une représentation sur la destination de nos ordures et de quelle façon nos ordures transitent au niveau de l'agglomération et l'extérieur de l'agglomération. Et ça, c'est le portrait à la fin de 2010.

260 Donc, pour le secteur, le secteur en vert vers l'ouest de l'île, tous ces secteurs-là en fin de compte, les ordures ménagères transitent par un centre de transbordement à Vaudreuil et ensuite, le 105 000 tonnes est réacheminé vers le site d'enfouissement de BFI à Lachenaie. Donc, on voit que ça s'en va vers l'ouest et ça retransite, ça retransite l'île pour aller être enfoui à Lachenaie.

265 Tous les secteurs en bleu maintenant. Tous ces secteurs-là vont porter leurs ordures ménagères dans un site de transbordement qui est situé à Longueuil. De ce site de transbordement, les matières sont réacheminées soit pour un site d'enfouissement à Sainte-Sophie qui se trouve sur la rive-nord de l'île ou les matières sont dirigées vers Saint-Nicéphore qui est dans la région de Drummondville.

270 Pour l'Est, ce qui représente 225 000 tonnes et .37% du volume généré par l'agglomération, tous les secteurs, ça sort en jaune, donc, tous ces secteurs-là vont porter leurs ordures ménagères dans un site à Montréal-Est et ces matières sont réacheminées vers un site d'enfouissement à Saint-Thomas-de-Joliette.

275 Donc, c'est le portrait en termes de distance et de transport. On voit que le kilométrage parcouru pour le total de 612 000 tonnes d'ordures ménagères éliminées, on parle de 2 millions de kilomètres par année.

280 Le cadre d'action. Donc, le gouvernement du Québec a adopté une politique québécoise et un plan d'action au niveau de la gestion des matières résiduelles. Donc, c'est très important, un des premiers principes, c'est le respect des 3RV-E : réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination.

285 Aussi, un des objectifs qui est lié aux matières organiques, c'est que l'objectif est de valoriser à moyen terme 60% des matières organiques. Donc, tout à l'heure je vous montrais que globalement, on est à 10%; l'objectif, c'est d'atteindre, pour 2015, 60%.

290 Une autre orientation qui se retrouve dans le plan du gouvernement du Québec, c'est le bannissement de l'enfouissement des matières organiques pour 2020. Dans une autre étape, la CMM a adopté un plan métropolitain de gestion de matières résiduelles en 2006 et un des grands principes de ce plan-là, c'est l'autonomie régionale. La CMM est composée de cinq grandes régions, dont l'agglomération de Montréal et on a tous le mandat de faire le maximum pour traiter nos matières sur place, donc, dans notre propre région.

295

300 On a effleuré le sujet un petit peu. Donc, au niveau du Plan directeur de la gestion de matières résiduelles de la Ville de Montréal, en 2009, les élus ont adopté à l'unanimité le plan de gestion de matières résiduelles de l'agglomération. Un des très grands principes aussi, c'est l'équité territoriale. Donc, au niveau de la répartition des infrastructures de traitement, s'assurer qu'elles sont bien réparties à l'échelle de l'île.

305 Donc, nos défis, on vient de le voir, les enjeux reliés aux matières organiques, je mentionnais tout à l'heure, c'est la moitié des ordures ménagères qui sont 60% des matières, qui représentent 60% des matières organiques. On a un très faible taux de récupération et, on vient de le voir, il y a beaucoup de transport de nos ordures ménagères, donc, des matières organiques.

310 La solution. Évidemment, c'est poursuivre nos efforts entrepris et même si la performance et le taux de récupération pour les autres types de matière, exemple les matières recyclables, vont dans le bon sens. Il y a plusieurs actions qui ont été posées ces dernières années, entre autres distribuer des bacs roulants, distribuer différents outils de collecte pour améliorer encore la performance. On voit que la priorité est vraiment au niveau de la valorisation des matières organiques.

315 Les résultats visés. Évidemment, on a beau mettre en place certains centres de traitement, mais c'est essentiel qu'il y ait une participation citoyenne aux collectes sélectives. Un autre élément, je parle de matières premières à transformer en compost et en énergie renouvelable. Rappelons-nous les matières recyclables qui, il y a 20, 25 ans étaient pour la majorité dans le sac à ordures; maintenant, on ne voit plus ces matières-là comme des déchets, 320 on les voit comme une ressource. C'est la même chose au niveau des matières organiques. C'est de transformer... en fait, c'est la matière première qui a un potentiel de valorisation.

325 On veut aussi traiter ces matières près de leur lieu de génération. C'est un très grand principe et c'est pour ça qu'on parle de répartir les centres de traitement à différents endroits sur l'île. On parle de réduction de l'enfouissement et des nuisances associées. Il ne faut pas oublier

ça. Une réduction des gaz à effet de serre et aussi, ça va contribuer à revitaliser certains secteurs industriels et peut-être développer aussi certains pôles environnementaux.

330 Un mot sur la collecte ou les outils à la disposition des citoyens. En fait aujourd'hui, on a déjà soit les petits bacs ou les gros bacs de matières recyclables. On va introduire dans le temps, et c'est déjà commencé dans certains secteurs de l'île, un petit bac brun pour les matières organiques, pour les résidus alimentaires. Il y a déjà aussi des collectes de résidus verts, donc, l'utilisation de sacs, entre autres de sacs de papier, et évidemment les ordures ménagères soit en sac ou soit en bac.

335 Important de rappeler qu'il y a une collecte de résidus verts qui se fait depuis 2008. Il y a environ 27 des 34 territoires. Donc, 27 arrondissements ou villes liées qui participent à la collecte de résidus verts présentement. Et on a aussi certains projets-pilote au niveau des résidus alimentaires depuis 2008.

340 Quels sont les gains au niveau environnemental et économique? Donc, ce qu'on propose, le projet qu'on propose va mener à la réduction de plus de 200 000 tonnes d'ordures ménagères destinées à l'enfouissement. On parle d'une réduction de plus de 700 kilomètres des distances parcourues. Tout à l'heure, je vous parlais, donc, que nos ordures ménagères font environ 2 millions de kilomètres par année. On parle d'une réduction maintenant de 700 000 kilomètres. Donc, c'est une réduction du tiers. Le tiers des camions, une réduction du tiers des camions vers les lieux d'enfouissement. Une réduction aussi de 21 000 tonnes des gaz à effet de serre.

350 Aussi au niveau de création d'emploi, l'ensemble des sites nous amène à une création d'environ 40 nouveaux emplois. Ce qui va ressortir de nos installations, une production de 8 millions de mètres cube de biométhane. Donc, c'est du biogaz qui va être produit dans les centres de biométhanisation et pas nécessairement dans les centres de compostage. Donc, ceci ne s'applique pas au projet qui est actuellement proposé ici pour le secteur nord, mais il y a deux centres de biométhanisation qui sont prévus et il y a une énergie qui va être produite à partir de ces matières-là.

355

Ça représente l'équivalent d'environ 4 000 autos qui roulent en moyenne 20 000 kilomètres par année et une production de 65 000 tonnes de compost.

360 Quelques mots au niveau des technologies. En fait, des grands principes de choix des technologies, ça paraît simple, mais je pense qu'un des premiers points, c'est que les technologies que l'on compte implanter, ils doivent favoriser la valorisation des matières à la place de l'élimination. Aussi, la taille des infrastructures a été prise en compte en fonction des besoins de l'agglomération et aussi en fonction de la grandeur des sites qu'on a à notre
365 disposition.

Très important, ces technologies devront être adaptées au contexte montréalais et éprouvées. Et ça, ç'a été mentionné dans le Plan directeur. Nous ne sommes pas dans un mode de développement, nous sommes dans un mode d'implanter des centres qui ont déjà fait leur preuve ailleurs dans le monde.
370

Grand principe aussi au niveau de l'agglomération. Donc, il y a deux grandes zones qui ont un profil distinct. La zone qui est plus verte pâle. Donc, ce secteur-là, la zone ouest, en fin de compte se caractérise par de grands terrains, une moins grande densité de population, donc, une abondance de résidus verts par rapport aux résidus alimentaires. Ceci nous mène à choisir une collecte combinée. Donc, les résidus de table et les résidus verts seront collectés ensemble dans cette zone-là.
375

Au niveau du secteur ou de la zone vert foncé, donc caractéristique différente, une densité de population élevée, des terrains moins grands, une production de résidus alimentaires ou résidus de table appréciables et moins de résidus verts. Donc, à cet endroit, il est tout à fait pertinent d'avoir une collecte séparée de résidus de table de celle des résidus verts.
380

Ce qu'on vous présente, c'est un projet, cinq infrastructures. Pour le secteur nord, donc, c'est le secteur... vous voyez de quelle façon il est délimité, donc, pour le secteur nord, on parle d'un centre de compostage où il y a deux étapes. Donc, il va y avoir une section fermée dans un bâtiment fermée, une autre section où on parle d'andains recouverts de toile et qu'est-ce qui va
385

390 entrer dans le secteur nord, c'est des résidus verts et un pré-compost. Donc, il n'y aura pas d'ordures ménagères qui vont entrer tel quel dans ce centre de compostage. Je vais vous expliquer un peu d'où ça va venir dans quelques minutes.

395 Le secteur ouest, ce qui est prévu, c'est un centre de compostage bâtiment fermé d'une capacité de 50 000 tonnes. Au sud, un centre de biométhanisation toujours en bâtiment fermé de 60 000 tonnes et dans le secteur est, même chose, un centre de biométhanisation en bâtiment fermé en plus d'un centre pilote de prétraitement en bâtiment fermé aussi.

400 Une stratégie d'ensemble. Quelques mots pour vous dire justement qu'au niveau du secteur nord, je viens de vous mentionner que ce qui va entrer dans le secteur nord, c'est une espèce de pré-compost en majorité. Ce pré-compost, il va venir du centre de biométhanisation, de deux centres de biométhanisation, ces deux centres vont accueillir les résidus de table et ils vont les traiter; il y a un résidu solide qu'on appelle digestat ou qu'on appelle pré-compost.

405 Donc, ceci va être transporté dans le centre de compostage du complexe environnemental St-Michel. Donc, qu'est-ce qui rentre? Pré-compost, résidus verts aussi et il y aura évidemment du compost qui va sortir des extrants, qui va sortir de l'installation et aussi des résidus verts quand on va en recevoir en quantité importante et qu'on n'aura pas la capacité nécessairement de le traiter directement sur place.

410 Quelques mots sur les filières technologiques complémentaires. Donc, quelle est la différence entre compostage et biométhanisation? Donc, le compostage, la grande différence en fait, c'est que le compostage se fait en présence d'air et le biométhanisation se fait sans air. Les intrants, donc, j'en ai parlé tout à l'heure, résidus organiques et pré-compost et, au niveau de la biométhanisation, résidus alimentaires.

415 Qu'est-ce qui sort? Du centre de compostage, c'est du compost; ce qui sort de la biométhanisation, c'est du méthane, donc un peu un équivalent de gaz naturel et de pré-compost. L'avantage d'un par rapport à l'autre, c'est que l'avantage du compostage, c'est plus

simple et moins coûteux. Par contre au niveau de la biométhanisation, ça produit de l'énergie renouvelable.

420

Centre pilote de prétraitement qui est prévu dans le secteur est. Ce qu'on veut faire avec ce centre de prétraitement qui va accueillir des ordures ménagères celui-là pour une capacité de 25 000 tonnes, c'est de prendre ce qui va rester dans le sac vert, donc, on va implanter des collectes spécifiques de résidus alimentaires et résidus verts, mais ce qui va rester dans ce sac vert-là, on veut aller plus loin, on veut voir, on veut faire des recherches, on veut trouver des solutions pour encore valoriser davantage les matières. Ces matières-là, c'est des matières qui pourront être soit compostées, soit produire de l'énergie ou qui pourront être recyclées.

425

Le choix des sites. Donc, au niveau du processus de sélection, il y a 11 sites qui ont fait l'objet d'analyses détaillées et il y en a 4 qui présentent des conditions vraiment optimales et qui ont été retenus.

430

Les critères de sélection. Le ministère de l'Environnement et du Développement durable a dans ses directives certains critères. Donc, des critères de distance, sauf en cas d'infrastructures existants, il y a des distances de 500 mètres entre l'infrastructure et toute zone résidentielle commerciale. C'est un des critères.

435

Un autre critère essentiel, c'est de réaliser une étude de dispersion d'odeur et de rencontrer ce critère-là. Et il y a d'autres critères liés à des distances par rapport à des cours d'eau, à des lacs. Des niveaux de bruit évidemment compatibles au zonage hôte et un impact limité du camionnage sur la circulation dans le voisinage.

440

Au niveau de l'agglomération, lors de notre recherche de site, on s'est aussi donné certains critères. Donc, idéalement, une propriété municipale afin de réduire les coûts, une superficie adéquate, disponibilité à court terme, proximité des grandes artères et autoroutes justement pour avoir un impact limité sur la circulation, et, dans le cas des centres de biométhanisation, d'avoir une capacité de branchement au réseau de Gaz Métropolitain.

445

450 Les sites retenus. Au niveau du secteur nord, le complexe environnemental St-Michel; secteur ouest, un terrain d'Aéroport de Montréal; au sud, site de l'ancienne usine Solutia à l'arrondissement de Lasalle et dans le secteur est, site de l'ancienne carrière Demix à Ville de Montréal-Est.

455 Quelques mots. Je pense que c'est une bonne opportunité pour nous aussi de faire un peu le point sur la réhabilitation actuelle du site. Donc, l'enfouissement a cessé en janvier 2009, il n'y a plus d'enfouissement au complexe environnemental depuis ce temps-là.

460 Nos équipes s'affairent à réaliser ou à compléter le recouvrement final des déchets. Ici, pour ceux qui peuvent se promener près du complexe environnemental St-Michel, je pense que vous pouvez constater que la couleur change pas mal : ça vire au vert. Donc, sur cette représentation-là, tout ce qui est en vert, c'est déjà réalisé. Donc, le recouvrement final est complété et c'est ensemencé. La fin prévue du recouvrement final, donc, on parle de la fin de 2013. La zone hachuré sera complétée selon nos projections à la fin de 2013.

465 Aussi, quelques mots au niveau du Plan directeur du complexe environnemental St-Michel. Donc, on voit ici l'espace où on compte installer le centre de compostage. Et je viens de mentionner qu'au niveau du recouvrement final, on va compléter en 2013, donc, nos collègues de la Direction des parcs vont prendre la relève et poursuivre l'aménagement de ce site-là en parc. Donc, c'est le Plan directeur qui a été présenté

470 L'aménagement va se poursuivre dans les prochaines années pour une ouverture qui est toujours prévue en 2020. - Ici c'est écrit pas mal petit, mais je pourrais... Ici, il y a un boisé qui pourra être... qui sera aménagé ici. Ça, on appelle ça « la plaine des gens », donc, c'est un secteur qui est en pente. Ici, on a un lac qui va être aménagé aussi. Les accès au site vont être améliorés au niveau de... dans les prochaines années.

475 Donc, ce sont tous des projets à venir pour poursuivre l'aménagement du site en parc.

480 L'apport du centre de compostage au Plan directeur. Bien, depuis très longtemps, ça fait partie de la mission du CESM, et le compostage, ça fait partie des meilleures pratiques urbaines qui ont été reconnues à Shanghai en 2010. C'est un site unique et il a été reconnu.

485 Un autre volet très important, au niveau de la sensibilisation de l'éducation environnementale. C'est quelque chose qu'on fait avec les partenaires, exemple la TOHU et on va intégrer le centre de compostage justement à ce programme d'éducation.

Au niveau de la gestion de matières résiduelles, on parle de compost qui sera produit et qui est déjà produit qui est utilisé pour répondre aux besoins du futur parc et aussi d'autres espaces verts.

490 Donc, en résumé, le site du CESM respecte les exigences du ministère de l'Environnement, respecte aussi les objectifs du Plan directeur. Il est de propriété municipale, il est déjà utilisé comme un site de compostage, et ce qu'on propose ici, c'est une bonification importante de l'activité de compostage actuelle. Il est évidemment près du boulevard Métropolitain et c'est définitivement une localisation optimale pour le secteur nord.

495 Juste quelques photos pour vous illustrer de quelle façon on réalise le compostage présentement au complexe. Donc, ce que vous voyez ici, ce sont des andains de feuilles. Donc, présentement, on est à la grande période de réception des feuilles. En bas, la photo du bas, c'est un retourneur d'andain. Donc, le rôle du retourneur d'andain, c'est de s'assurer que l'air est présent au niveau des feuilles pour s'assurer que ce soit du compostage qui se fasse et non pas de la biométhanisation. Et finalement, on tamise le compost et avant de le distribuer entre autres aux citoyens.

500 Un schéma quand même rapide de l'installation qui est prévue au complexe nord, au complexe environnemental St-Michel. Donc, l'espèce de pré-compost que je vous parlais tout à l'heure, on parle de digestat, ça a l'air d'une terre un peu humide, une terre glaiseuse et c'est ce qui va sortir des centres de biométhanisation. Ceci va être amené avec les résidus verts dans un bâtiment fermé. Donc, la réception ou le prétraitement, toutes ces étapes-là vont se faire dans

510 un bâtiment fermé et la matière va être mise dans des tunnels, une espèce de confinement où on va injecter de l'air. On va s'assurer que l'environnement est contrôlé, on va injecter de l'air et contrôler les différents paramètres qui vont faire en sorte que la réaction se fait, cette première phase se fait dans une durée à peu près de 10 à 14 jours.

515 Ensuite, on parle d'une étape de compostage semi-fermée, andain recouvert. On a une photo ici : ça c'est un andain de résidus verts recouvert d'une toile. Cette étape-là aussi dure de 10 à 14 jours. Et finalement une opération plus d'affinage et de maturation qui dure de 4 à 6 semaines.

520 Donc, ce qui va rentrer au complexe environnemental, c'est 29 000 tonnes par année. Ce qui va sortir, c'est 15 000 tonnes de compost. Aujourd'hui le cycle de compostage, en fait, dure environ 9 mois. Donc, vous voyez une amélioration nette sur la durée de la réaction de compostage dans cet environnement-là.

525 Implantation au sol actuel. Donc, une vue aérienne ici. - Ça risque d'être un peu difficile à lire - C'est un plan qui est dans les études. Donc, les camions - vous pouvez suivre mon pointeur ici - les camions vont entrer par ici, vont emprunter un chemin spécifique.

530 Ici, on a l'aire de réception, donc, tout va se passer à l'intérieur. Une aire de préparation de la matière. Le bâtiment fermé qui accueille les différents tunnels dans lesquels la première phase de compostage va se réaliser. Dans le milieu, ce sont les andains de matière recouverts d'une toile. Et le bâtiment d'affinage et d'entreposage du compost se trouve ici.

535 Sur ce, je vais passer la parole à mon collègue Martin qui va nous parler des ajustements requis aux dispositions réglementaires.

M. MARTIN GAULIN-GENDREAU :

Merci. Alors, au niveau de la réglementation actuelle dans l'arrondissement, le secteur se trouve dans un espace et lieu public. C'est dans la grande famille des «espaces et lieux

540 publics», et l'affectation qui serait préconisée pour le terrain serait dans la grande famille
«secteur d'emploi».

L'usage qui est envisagé. Ce serait donc un centre de traitement qui n'est pas prévu
actuellement dans la réglementation d'urbanisme local, mais par le biais de l'article 89 de la
545 Charte, le conseil d'*agglomération*, de qui relève évidemment le traitement des matières résiduelles, peut
autoriser cet usage par le biais d'un règlement spécifique qui à ce moment-là s'ajoute à la
réglementation locale.

Évidemment le règlement peut prévoir des conditions. Dans ce cas-ci, on a donc des
550 dispositions et des normes particulières qui sont proposées pour mieux encadrer le projet.

Alors, les ajustements qui sont proposés, d'une part, ont trait à l'usage autorisé et à des
conditions. Donc, l'usage autorisé serait le suivant : Centre de traitement des matières
organiques par compostage en bâtiments fermés et en andains recouverts et les quatre types de
555 conditions, les premières seraient dans la catégorie implantation, hauteur et densité.

On propose des modes d'implantation qui sont en bâtiments isolés contrairement à des
bâtiments contigus ou des bâtiments semi-détachés, une hauteur maximale de 14 mètres. - 14
mètres, c'est à peu près l'équivalent de 4 étages de façon résidentielle ou 3 étages à des fins de
560 bureau.

Le taux d'implantation maximale des bâtiments proposé serait 70% de la superficie du
terrain actuel et la densité maximale, c'est une densité en terme de construction, de pied carré
construction de bâti, c'est un maximum d'une fois la dimension du terrain, donc, assez faible.

Les deuxièmes conditions ont trait aux occupations des espaces extérieurs. Alors, en
plus des dispositions qui sont prévues par la réglementation locale, serait permis l'aménagement
d'andains recouverts pour évidemment les opérations de compostage et de maturation ainsi
qu'une aire de stationnement de 20 espaces maximal qui seraient réservés pour les véhicules.

570

Au niveau de l'aménagement paysager, les conditions qu'on trouve habituellement dans des usages de ce type : un plan d'aménagement requis avant le début des travaux au niveau de l'aménagement paysager, 12 mois maximum pour compléter l'aménagement et le maintien évidemment d'un caractère végétal sain dans les années qui suivent.

575

On termine avec les dernières conditions qui sont des objectifs et des critères d'aménagement, d'architecture et de design. L'arrondissement a déjà un règlement qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale au niveau local et on ajouterait, donc, à ces conditions-là - d'ailleurs il y a une petite coquille, je le signale, dans le règlement, c'est qu'on a omis d'indiquer à quelle zone on faisait référence dans le règlement de PIIA. Donc, c'est la zone 18 pour ceux qui ont peut-être jeté un coup d'œil déjà au règlement.

580

La zone 18, c'est le secteur qui est limitrophe au lieu actuel. Donc, c'est là où on retrouve la *TOHU*, le *Maxi*, le *Canadian Tire*, les commerces d'appoint qui sont sur Papineau et également *Le Cirque du Soleil*. Donc, on voudrait avoir les mêmes critères qui s'appliquent à ce site-là qui est immédiatement continu à la zone 18.

585

En plus des critères déjà prévus, nous souhaiterions également que les bâtiments au niveau des objectifs, les bâtiments et les aménagements devraient être fonctionnels, sécuritaires et de qualité. La conception devrait être soignée pour les toitures et les équipements mécaniques et une diminution partielle et souhaitée à partir du sentier polyvalent et de la voie publique.

590

Dans les critères pour atteindre ces objectifs, on propose des principes évidemment de développement durable pour tous les bâtiments et le terrain, des matériaux de qualité, un toit vert, ou en réflexion ou en mosaïque, et s'il y avait clôture, elle devrait être sobre.

595

On termine avec le dernier ajustement. C'est qu'au niveau réglementaire, il y a également une concordance nécessaire à l'égard du Plan d'urbanisme parce que le site se retrouve à l'intérieur d'une affectation «grand espace vert» et pour être conforme, donc, il devrait

600

devenir « fin d'emploi » tel que le secteur adjacent qui est constitué des équipements dont je vous ai parlé tout à l'heure, des autres commerces qui s'y retrouvent.

605 Donc, l'amélioration de ces activités, le fait qu'on vienne construire, on doit donc s'assurer qu'il y a une concordance avec le Plan d'urbanisme. Donc, pour les paramètres de construction, pour être conforme à l'article, au projet de règlement qu'on propose, donc, on modifierait et on ajouterait, donc, les termes suivants : Un bâti de 1 à 4 étages, un taux d'implantation faible ou moyen et un coefficient d'occupation-sol minimal de .1 et maximal de 1.

610 On termine en disant qu'il y a eu également un avis, les quatre projets de règlement ont été présentés au Comité d'architecture et d'urbanisme, et le comité a émis un avis favorable pour l'ensemble des projets.

Alors voilà.

615 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci.

620 **M. ROGER LACHANCE :**

625 Donc, plus spécifiquement, les résultats des différentes études qui ont été effectuées pour le site de compostage du secteur nord. Donc, au niveau de la circulation, ce qui est un élément très très important, ici, ce qu'on vous montre présentement pour la barre bleu foncé, en fin de compte, cette barre-là représente le camionnage qui avait cours pour l'année 2008, la dernière année où on avait de l'enfouissement.

630 Donc, en moyenne, on recevait 252 camions par jour. On a représenté aussi cette moyenne-là, donc, selon différentes périodes de l'année. Donc, ce n'est pas toujours égal. L'hiver évidemment, il y en a moins. Au niveau des autres périodes de l'année, on se trouve à recevoir plus de matières.

635 Les barres bleu pâle, ça représente le camionnage qui avait lieu lors de la première année après l'enfouissement. Donc, on voit qu'on passait en moyenne de 252 camions par jour à 139. Je peux vous assurer aujourd'hui qu'on reçoit moins de matières ou moins de matériaux d'excavation pour réaliser le recouvrement final et c'est encore moins que ça.

640 Les barres vertes. Les barres vertes représentent l'apport de camions qu'il va y avoir avec le centre de compostage que l'on propose. Donc, il y aura une moyenne journalière de 26 camions par jour, et ça va se décliné de cette façon-là.

645 On parle d'en moyenne pour la période d'hiver de 5 camions par jour; pour les périodes de printemps-été, ça va augmenter un peu justement à cause de la production de résidus verts au printemps, et pour la période que l'on vit présentement, donc, octobre-novembre où il y a beaucoup de feuilles, ça va s'élever à 71 camions par jour, pour une moyenne de 26.

650 Ce qui est important de mentionner, c'est que avec l'arrêt du recouvrement final prévu en 2013, les barres bleues, donc, bleu foncé et bleu pâle, vont disparaître. Donc, il n'y aura plus de réception, il n'y aura plus de camionnage lié à la réception de matériaux d'excavation. Ce qui va rester, c'est grosso modo le niveau de camionnage lié aux barres vertes.

655 Les études de circulation, en fin de compte les bases de simulation par rapport aux déplacements. Donc, je viens vous parler de camions, mais aussi on a considéré dans les études de stationnement l'ensemble des déplacements. Les employés, les fournisseurs, tout ça a été pris en compte, donc, des matières qui entrent, des matières qui sortent. Et il y a un facteur de sécurité de 50% qui a été appliqué.

660 L'autre élément, on a simulé ça dans les pires conditions, aux heures de pointe du matin, à la période qui compte le plus grand nombre de déplacements comme on vient de le voir, octobre-novembre. Donc, c'est les pires conditions. Mais en réalité, on sait que les matières n'arrivent pas à l'heure de pointe, les collectes commencent plus tôt et les camions arrivent vers le milieu de l'avant-midi.

665 Les conclusions de l'étude. En fin de compte, les nouveaux déplacements ont été redistribués sur le réseau et l'étude démontre que si le centre de traitement ou le centre de compostage était en opération aujourd'hui, le faible nombre de déplacements occasionnés aurait un impact minime sur la situation actuelle du réseau. En fait, c'est une photo qui a été prise aujourd'hui et on sait qu'il va y avoir une diminution du camionnage liée à l'arrêt de la réception des matériaux d'excavation. Donc, aucune mesure au niveau du transport routier n'est requise dans ce cas-là.

670 Au niveau des odeurs. Aucun compromis. Tout à l'heure, je vous disais que c'était un critère au niveau du gouvernement du Québec. Donc, on a réalisé des études de dispersion d'odeur. C'est intégré au processus de sélection et c'est conforme. Et en fait, si ça n'avait pas été conforme, le site n'aurait pu être retenu.

675 Les mesures prévues pour justement contrôler les odeurs. Les bâtiments vont être fermés sous pression négative. Donc, l'air ne sortira pas, mais on va aspirer l'air par en dedans. La réception des matières va se faire à l'intérieur. Laver les roues de camion et le camion si nécessaire pour ne pas avoir de problème d'odeur à ce niveau-là. Le traitement, l'évacuation de l'air à l'aide de filtres performants. Dispersion par une cheminée, monitoring des odeurs en cours d'opération. Donc, ce sont toutes des mesures que l'on va mettre en place pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème d'odeur.

680 Étude sur le bruit. Donc, il y a différents règlements que l'on doit respecter. Il y a eu des simulations de faites sur les déplacements des camions, donc, le bruit que les camions pouvaient générer. On a vu que le nombre de camions est faible. Par contre, on voit que les résultats obtenus sont en deçà des seuils fixés par les divers règlements. Et fait important, c'est que les équipements liés au traitement, donc, les ventilateurs, et tout ça, vont être installés à l'intérieur des bâtiments pour éviter qu'il y ait du bruit dans le futur parc.

690 Qualité architecturale et aménagement paysager. Martin en a parlé tout à l'heure. Donc, vraiment une contribution au patrimoine architectural. On veut inclure dans l'appel d'offres des exigences en matière de design architectural pour bonifier vraiment le caractère du secteur et

695 aussi s'intégrer dans le futur parc. En termes de vitrine technologique et écologique, construction de cette installation avec certification LEED. Toit vert, absolument. Et aménagement paysager avec entretien approprié.

700 Donc, quelques images. Vu d'en haut, on a ici, dans ce secteur-ci, on voit les andains, on voit les andains de feuilles. Vu d'en haut, ça pourra ressembler à ça. On est un peu loin, on peut constater les toits verts, et c'est important avec la piste cyclable qu'il y ait une bonne intégration de cet aspect-là.

705 Donc, ça c'est pris à partir du pont, certains d'entre vous l'ont sûrement déjà emprunté. Donc, c'est un concept architectural qu'on a fait préparer et voilà ce que pourrait avoir l'air le centre de compostage du complexe environnemental St-Michel. Donc, ça ne veut pas dire que ça va être exactement ça, mais c'est un concept architectural que l'on propose et on compte bien recevoir des commentaires de votre part.

710 Ici, juste pour expliquer, dans ce secteur ici, ce sera la réception des matières, donc, le compostage en bâtiments fermés va se faire à ce niveau ici. Vous avez une représentation des andains semi-recouverts et ce bâtiment ici, c'est pour la maturation et l'entreposage du compost. Une autre vue. Donc, ça peut ressembler aussi à ça vu de l'intérieur.

715 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Pouvez-vous revenir à la fiche antérieure?

M. ROGER LACHANCE :

720 Absolument. Oui?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Non, celle qui donnait...

725 **M. ROGER LACHANCE :**

Celle-là?

730 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Oui. Est-ce que c'est un jardin que je vois par-dessus?

M. ROGER LACHANCE :

735 Par-dessus, c'est un toit vert. Donc, on propose l'aménagement d'un toit vert.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Ça c'est le toit vert?

740 **M. ROGER LACHANCE :**

C'est pour le complexe environnemental. Donc, il est important pour nous d'intégrer ça...

745 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ça ne veut pas dire qu'il sera comme ça, mais ça donne une idée.

750 **M. ROGER LACHANCE :**

Oui, oui, ça donne une idée, absolument, absolument, d'une vue sur le dessus. Donc, on en était à cette vue-ci. Ça, c'est vraiment la réception, les quais de réception de matières sont ici, plus le volet bureau où les gens d'opération vont être situés. Et ce qui est important, je pense

755 que c'est essentiel de donner un aperçu des prochaines étapes. Donc, on parle d'un dépôt prévu du rapport de l'Office quelque part à l'hiver, donc, c'est juste pour donner une indication aux gens des prochaines étapes.

760 Donc, dépôt du rapport de l'Office, adoption prévue du règlement par le conseil d'agglomération à l'hiver 2012. Donc, les élus auront à se prononcer sur les changements de règlements tels quels ou amendés.

765 Création prévue d'un comité de suivi. On croit que c'est vraiment essentiel qu'il y ait un comité de citoyens qui nous accompagnent dans cette démarche-là. Nous voulons créer un comité en 2012. La forme du comité en fait peut varier d'un secteur à l'autre. On comprend qu'au niveau de St-Michel, il y a déjà des tables de discussion, des tables de concertation; donc, on verra avec le milieu, je dirais, la meilleure formule à utiliser.

770 Lancement prévu de l'appel d'offres à l'été 2012. Début prévu de construction de ce centre à l'automne 2013 pour une mise en opération environ 18 mois plus tard, donc, au printemps 2015.

775 C'est important de mentionner que c'est l'échéancier du projet du centre de compostage au niveau du complexe environnemental St-Michel. Dans les grandes lignes, c'est le même échéancier de réalisation pour le centre de biométhanisation de l'est, donc, situé à Ville de Montréal-Est, pour le centre pilote de prétraitement situé au même endroit et le centre de compostage du secteur ouest.

780 Donc, il y a le centre de biométhanisation situé dans le sud qui, lui, pourra être aménagé un peu plus tard selon le niveau de participation des citoyens et des matières qui vont être générées. Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

785 Merci, Monsieur Lachance. Juste une petite question d'éclaircissement.

M. ROGER LACHANCE :

Oui.

790 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous avez parlé, me semble-t-il, de digestat et de pré-compost; est-ce que c'est la même chose?

795 **M. ROGER LACHANCE :**

C'est la même chose. Donc, pour donner, je pense, une meilleure représentation de cette matière-là.

800 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

On verra plus tard c'est quoi un digestat.

M. ROGER LACHANCE :

805

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

810 Alors, pause-santé de 15 minutes. J'ouvre le registre. Si vous voulez poser des questions, vous vous inscrivez sur le registre. Je suivrai l'ordre d'inscription et je vous expliquerai ensuite comment les choses procéderont. À tantôt.

SUSPENSION...PAUSE...REPRISE

815

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Alors, je vous rappelle que nous sommes dans un processus intégralement public. Alors, ce que vous direz est pris en sténographie et sera rendu public sur le site. Alors, évidemment, il y a donc un certain devoir de correction, de respect dans la façon de s'exprimer, évitez les attaques de type personnel.

Je rappelle aussi qu'il y a un droit de rectification qui existe; le droit de rectification n'est pas un droit argumentaire, mais un droit de corriger des erreurs de faits. Je donne comme exemple, si quelqu'un voulant parler de mon grand-âge dit que je suis né en 1838, je suis légitimé d'intervenir et dire qu'il s'est trompé d'un siècle, et qu'il faut dire évidemment 1738.

Donc quand vous venez, vous vous adressez à la Commission. La Commission va s'assurer qu'une réponse soit donnée à votre question par le promoteur. Ça ne veut pas dire que la question va vous plaire, mais on va s'assurer qu'il y a une réponse, qu'on ne joue pas sur d'autres sujets et qu'il n'y a pas de confusion là-dessus.

Alors, c'est le devoir de la Commission de vous aider à poser des questions et à obtenir des réponses. C'est ça le jeu dans lequel nous devons entrer. Je rappelle que la Commission a adressé des questions à la Ville de Montréal et que les réponses de la Ville ont été acheminées et seront donc sur le site de l'Office.

Alors, j'invite en premier monsieur Daniel Breton, s'il vous plaît.

840

M. DANIEL BRETON :

Bonsoir, Messieurs. Bonsoir, Madame.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

845 Bonsoir, Monsieur Breton.

M. DANIEL BRETON :

850 Écoutez, d'abord, moi, je représente un groupe qui s'appelle *Maître chez Nous 21^e*
siècle qui sont des spécialistes, économistes, ingénieurs, scientifiques en énergie et en transport.
Nous sommes des plus intéressés justement au processus parce que nous considérons que la
filière du biogaz est une filière d'avenir, filière positive, mais il faut faire les choses de la bonne
manière, comme vous le savez.

855 Donc, la raison pour laquelle...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

860 Rappelez-moi la compagnie pour laquelle vous travaillez? Je n'ai pas compris.

M. DANIEL BRETON :

 Le groupe *Maître chez Nous 21^e siècle*.

865 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Maître chez Nous 21^e siècle. Très bien.

M. DANIEL BRETON :

870 Qui intervenons sur le nucléaire, l'hydro-électrique, etc.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Très bien.

875

M. DANIEL BRETON :

Bref, comme dans différents dossiers où on a eu à intervenir, on a souvent été confronté, et je parlais de ça avec monsieur De Sousa il y a quelques secondes, au fait que c'était les promoteurs qui disaient aux élus quelle était la meilleure technologie et que donc, l'expertise indépendante souvent manquait et que c'est une chose justement qui a été constatée au ministère des Transports du Québec de façon très évidente dernièrement.

880

Notre question, c'est que comme c'est une nouvelle technologie pour le Québec, est-ce qu'il va y avoir le souci important de vous assurer que justement cette expertise indépendante, c'est le temps de le consacrer pour s'assurer qu'on ne se fait pas conseiller par des vendeurs soit fait?

885

C'est ma première question.

890

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Très bien. Alors, vous avez entendu la question?

895

M. ROGER LACHANCE :

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

900

Êtes-vous capable de lui répondre et de nous dire quel processus vous suivrez pour vous assurer du choix de la meilleure technologie?

M. ROGER LACHANCE :

905 Donc, merci pour votre question, c'est tout à fait pertinent. Dans le cadre du Plan directeur qui a été préparé il y a quelques années, il y a eu une panoplie de technologies qui ont été regardées. Je dois préciser qu'il y a certains types très précis de technologies qui n'ont pas encore été choisis et donc, par exemple au niveau de la biométhanisation, il peut y avoir différents types de procédés et ça, ce n'est pas arrêté.

910

 Ce qui a été fait aussi dans les derniers mois, on a une équipe à l'interne qui est allé voir différentes installations, en Europe entre autres, et aussi au Canada où il y a des centres de compostage et de biométhanisation en opération.

915

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

 Est-ce que c'est quelqu'un de votre équipe qui a fait ça?

M. ROGER LACHANCE :

920

 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

925

 Est-ce qu'il y a un rapport de ça?

M. ROGER LACHANCE :

930

 Il y a un rapport... En fait, je dirais qu'il y a des grandes lignes, il y a des grandes conclusions qui ont été élaborées, oui, mais ça ne nous mène pas encore présentement à un choix de technologie. Donc, c'est des constatations qu'on a faites.

935 Dans le processus d'appel d'offres où je ne peux pas nécessairement élaborer très très
longtemps en raison du caractère... en fait, il y a des règles tout à fait claires à la Ville de
Montréal à ce sujet-là, mais il est aussi clair pour nous que dans le cadre de l'analyse qui va se
faire, on va s'adjoindre des experts indépendants à la Ville, de l'extérieur de la Ville, pour nous
aider dans l'analyse de ces différents choix qu'on aura à faire dans les prochains mois.

940 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ce qui veut dire que votre appel d'offres laissera des marges sur certaines options
technologiques qui ne sont pas encore fixées et qui devront atteindre des objectifs, mais il y a
encore une flexibilité au niveau de certaines filières?

945 **M. ROGER LACHANCE :**

Tout à fait.

950 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien. Et quand arrivera le temps de choisir, vous allez engager aussi des experts
extérieurs à la Ville pour éclairer votre jugement?

955 **M. ROGER LACHANCE :**

Absolument.

960 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

M. DANIEL BRETON :

965 C'est très bien. Parce que je ne sais pas si vous êtes au courant, mais il y a des projets en Espagne par exemple, en France, où il y a eu des sérieux problèmes à cause qu'ils n'avaient pas les bonnes technologies. À Rivière-du-Loup, il y a eu 7 entreprises qui ont soumis leur technologie et, pour une raison que j'ignore, ils ont choisi celui qui avait la plus mauvaise note et aujourd'hui, ils ont des problèmes.

970 Ma deuxième question, c'est...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

975 Mais est-ce que ça vous satisfait comme réponse? Donc, vous voyez qu'il y a une procédure, oui, c'est ouvert, il y a une procédure et tout n'est pas fixé dans le ciment.

M. DANIEL BRETON :

Oui.

980 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Souvent on a peur parfois qu'un appel d'offres soit tellement précis sur une technologie qu'il n'y a finalement un seul concurrent qui puisse le remporter. Là, il y a une flexibilité.

985 **M. DANIEL BRETON :**

En fait, je trouve que c'est une bonne façon de procéder en autant qu'on va pouvoir avoir accès justement à cette expertise indépendante, à ces rapports indépendants, pour pouvoir être capable tous de se faire une tête; n'est-ce pas?

990 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous me posez une question, je ne peux pas répondre à la question.

995 **M. DANIEL BRETON :**

O.K.

1000 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ça va? Votre deuxième question?

M. DANIEL BRETON :

1005 Deuxième chose. Est-ce que, parce que je ne suis pas sûr, j'ai peut-être manqué ça, est-ce que vous allez arrimer ça avec un plan de transport par biogaz? C'est-à-dire au niveau des autobus, au niveau des véhicules, des bennes à vidange, etc., est-ce que vous allez vous servir de ça pour faire de la conversion?

1010 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous parlez de quoi là? Vous parlez...

M. DANIEL BRETON :

1015 Du biogaz.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

...du biogaz, comment il se sera utilisé?

1020

M. DANIEL BRETON :

C'est ça.

1025

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Le marché du biogaz.

1030

M. DANIEL BRETON :

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1035

Très bien. Monsieur Lachance?

M. ROGER LACHANCE :

1040

Donc, le biogaz en fait va être produit à partir des centres de biométhanisation, et donc, ça ne concerne pas le projet du secteur nord. Il y a deux centres de biométhanisation prévus : un dans l'est et un dans le sud, je le rappelle. On se garde les différentes alternatives pour l'utilisation du biogaz. Donc, entre autres épurer le biogaz pour en faire du biométhane et se garder aussi la possibilité de l'injection dans le réseau de Gaz Métropolitain, donc, où on aura justement les différentes options potentielles. Grosso modo, c'est ça.

1045

Donc, pour l'instant, on se garde toutes les alternatives, toutes les portes ouvertes. Ça pourrait être utilisé dans des véhicules, dans la flotte de véhicules de la Ville par exemple ou dans des autobus, mais dans ce cas-là, ça passerait par, je dirais, le transport du biogaz via le réseau de Gaz Métro.

1050

M. DANIEL BRETON :

Donc, est-ce que ça va être fonction du marché? C'est ça que je dois comprendre?

1055 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

S'il vous plaît, vous voulez dire quoi?

1060 **M. DANIEL BRETON :**

Est-ce que ça va être fonction du marché, du prix du gaz naturel sur le marché qui va faire que vous allez prendre une décision transport ou envoyer ça directement à Gaz Métro ou quoi?

1065 **M. ROGER LACHANCE :**

1070 En fait, pas nécessairement seulement en fonction du marché. On se rappellera que la quantité de biogaz produite est tout à fait en lien avec la quantité des matières qui vont entrer. Donc, on va s'ajuster au fur et à mesure de l'évolution de la participation des citoyens qui va mener justement au traitement des matières organiques et à la production de biogaz.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1075 Dans la sélection des critères que vous aviez pour retenir des sites, un des critères que vous avez retenu, c'est la proximité du réseau de Gaz Métro. Est-ce que ce critère préjuge de votre décision d'envoyer le gaz au réseau de Gaz Métro plutôt que de l'utiliser comme biocarburant pour des véhicules automobiles?

M. ROGER LACHANCE :

1080 En fin de compte, c'est une option. Il pourrait aussi y avoir un marché. Par exemple, il y a peut-être des entreprises qui pourraient être intéressées à l'utilisation de ce biogaz. On n'écarte pas encore cette option-là, mais le projet qu'on présente va permettre, je dirais, d'utiliser le biogaz selon l'ensemble des possibilités.

1085 **M. DANIEL BRETON :**

Parfait, je vous remercie.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1090

Ça va?

M. DANIEL BRETON :

1095

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Merci. Monsieur Burton?

1100

M. JEAN BURTON, commissaire :

1105 J'aimerais juste profiter un peu de l'occasion qui m'est donnée sur la question de production de gaz. Dans l'échéancier que vous venez tout juste de nous présenter, vous nous avez rappelé que les trois sites, donc à l'exception de celui de Lasalle, étaient pour être mis en construction au même moment. Dans quelle mesure est-ce que, et vous venez tout juste de dire que la quantité de gaz sera, dépendra de la collecte qui sera faite. Ce n'est pas le propos ici, mais puisqu'on est un peu sur l'ensemble, dans quelle mesure est-ce que la construction d'un

1110 site à Montréal-Est avec une capacité de 60 000 tonnes est vraiment dépendante de la collecte des résidus alimentaires au départ? Ou bien est-ce qu'il ne faudra pas suppléer pour la faire fonctionner à partir de 2015 puisque c'est le même calendrier que celui qui nous occupe aujourd'hui?

1115 Si on ne l'a pas ce résultat de la collecte sélective, on fera quoi avec notre usine de 60 000 tonnes?

M. ROGER LACHANCE :

1120 Deux volets, je pense que je peux répondre avec deux volets. On a prévu dans les centres de biométhanisation justement une capacité réservée pour les résidus alimentaires qui viennent des industries, commerces et institutions, justement au départ pour s'assurer d'une stabilité des opérations et aussi d'une production d'énergie.

1125 L'autre volet, c'est qu'on a actuellement des contrats qui sont déjà en place. Donc, il y a un contrat au niveau des résidus alimentaires pour le secteur est de l'île. On a aussi un contrat au niveau des résidus verts et un contrat pour les résidus mélangés - mélangés étant résidus verts et résidus alimentaires. C'est prévu pour l'ouest.

1130 Donc, par la mise en place de ces mesures dès maintenant, on veut s'assurer que justement la collecte sera mieux rodée, plus performante lorsque les infrastructures arriveront vers 2015.

M. JEAN BURTON, commissaire :

1135 D'accord. Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1140 Merci. Alors, j'invite deux personnes qui m'ont demandé de s'inscrire ensemble; donc, chacune aura droit à ses deux questions. Alors, madame Chloé Désiré et mademoiselle Georgia Vanier.

Mme CHLOÉ DÉsirÉ :

1145 Bonsoir tout le monde. On représente le groupe CVERT de St-Michel. La première question, c'est : Est-ce que...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1150 J'imagine que vous êtes Chloé Désiré?

Mme CHLOÉ DÉsirÉ :

Oui.

1155 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Oui. Très bien. Allez-y.

Mme CHLOÉ DÉsirÉ :

1160 D'accord. Est-ce que c'est tous les citoyens de Montréal qui ont accès au compost du centre qui sera construit au complexe environnemental de St-Michel?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1165 Est-ce que c'est...?

Mme CHLOÉ DÉsirÉ :

1170 Tous les citoyens de Montréal.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Qui auront accès?

1175 **Mme CHLOÉ DÉsirÉ :**

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1180 On va poser la question. Oui?

M. ROGER LACHANCE :

1185 Oui. Déjà depuis quelques années, le compost produit au complexe environnemental St-Michel est distribué gratuitement aux citoyens et il est distribué à la grandeur de l'agglomération. Donc, il y a plusieurs points de distribution deux fois par année et évidemment avec l'implantation de ces centres de traitement, il y aura encore plus de compost disponible pour l'ensemble des citoyens.

1190 On sait que c'est très populaire, on sait que les citoyens... en fin de compte, l'inventaire baisse vite quand on fait justement les distributions. Alors, il y en aura plus pour les citoyens avec ces centres-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1195

Donc, ce compost, est-ce qu'il est vendu ou est-ce qu'il est donné?

M. ROGER LACHANCE :

1200

Présentement le compost est vendu... ben, vendu au niveau des arrondissements ou des villes liées, qui en ont besoin, mais il est majoritairement donné aux citoyens.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1205

À tous les citoyens de l'agglomération?

M. ROGER LACHANCE :

1210

À tous les citoyens de l'agglomération.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Très bien. Voilà la réponse, Madame.

1215

Mme CHLOÉ DÉSIÉ :

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1220

Avez-vous une deuxième question ou vous voulez que votre collègue pose la deuxième question?

Mme CHLOÉ DÉSIRÉ :

1225 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Alors, Madame Georgia Vanier, s'il vous plaît, oui?

1230

Mme GEORGIA VANIER :

Oui. Ma question est : Qu'advient-il avec les matières organiques des écoles?

1235

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Les matières organiques des écoles?

Mme GEORGIA VANIER :

1240

Oui, car il y a certaines écoles secondaires et primaires qui font déjà du compost et pour savoir s'ils viennent aussi chercher ce compost.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1245

Très bien. Monsieur Lachance?

M. ROGER LACHANCE :

1250

Donc, tout à l'heure je mentionnais qu'il y a une partie ou une portion de la capacité de traitement des centres de biométhanisation qui sont réservées aux industries, commerces, institutions. Les écoles font partie des institutions et on compte privilégier entre autres ces

institutions-là dont les écoles où ils pourront amener leurs matières au centre de biométhanisation.

1255

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Dans la gestion actuelle de la Ville, est-ce qu'il y a un effort qui est fait de manière spécifique en lien avec ces écoles qui déjà font de la récupération ou des actions?

1260

M. ROGER LACHANCE :

Présentement, je dirais que la majorité des matières proviennent de la collecte des feuilles. Donc, c'est vraiment ça. Donc, ça ne vient pas nécessairement des écoles, et puis dans le programme de collecte de résidus verts, ça vient majoritairement des citoyens.

1265

Donc, présentement, ce n'est pas couvert, les institutions ne sont pas couvertes par le programme actuel.

1270

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Très bien. Est-ce que ça va, Madame?

Mme GEORGIA VANIER :

1275

Merci, ça va.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1280

Très bien. Madame Chloé, je reviens à vous.

Mme CHLOÉ DÉSIÉ :

Moi, c'était ma seule question.

1285 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous aviez une seule question? Et vous, Madame, en avez-vous une deuxième?

1290 **Mme GEORGIA VANIER :**

Non, c'était ma seule question aussi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1295 Bon. Alors, votre groupe, c'est un groupe d'étudiants ou de jeunes qui interviennent?

Mme GEORGIA VANIER :

Oui. En fait, on sensibilise les jeunes sur l'environnement qui font leur part là-dessus.

1300

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Très bien. Vous n'êtes pas trop impressionnées d'être venues?

1305 **Mme GEORGIA VANIER :**

Un tout petit peu.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1310 C'est comme ça qu'on apprend. Merci et bonne chance. (APPLAUDISSEMENTS)
D'habitude, je demande de ne pas applaudir, mais je pense que là, c'était vraiment la réaction du
coeur. Merci.

Alors, monsieur Pascale Lamascolo ?

1315

M. PASQUALE LAMASCOLO :

Je veux dire merci, j'ai eu la réponse à mes deux questions.

1320

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Formidable. Vous pouvez continuer à vous inscrire si vous voulez à l'arrière. Alors, Yves
Lévesque, s'il vous plaît ?

1325

M. YVES LÉVESQUE :

Bonsoir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1330

Bonsoir, Monsieur Lévesque.

M. YVES LÉVESQUE :

1335

Moi, je suis directeur général de *Vivre St-Michel en santé* qui est la table de concertation
du quartier St-Michel. Donc, c'est certain que la population du quartier St-Michel a vécu pendant
longtemps des nuisances, tout le monde se souvient du site d'enfouissement de déchets. Donc,

on est très préoccupé, même si on trouve que socialement, c'est un projet qui est très louable, on est préoccupé par les nuisances possibles pour la population.

1340

Dans la présentation qui nous a été faite tout à l'heure, au niveau des odeurs, j'ai comme compris ou j'ai cru comprendre qu'il y avait quand même une odeur puisqu'on prend beaucoup de précautions pour décharger le matériau à l'intérieur et aussi dans des camions fermés.

1345

Donc, je me pose la question : Est-ce qu'il y a des odeurs qui quand même peuvent... En fait, j'aimerais ça qu'on élabore un petit peu plus sur la question des odeurs autant au niveau de comment ça se passe pendant le transport parce que les camions vont circuler dans le quartier et aussi ce qu'il en est aux différentes étapes, par exemple quand les matières sont dans les andains, etc.

1350

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Très bien. Alors, abordons la question des odeurs dans le cas de ce site particulier.

1355

M. ROGER LACHANCE :

Parfait. Très bonne question. Évidemment, c'est une préoccupation qu'on a tous. On veut s'assurer nous, et on le fait déjà avec le centre de compostage actuel où il y a des activités de compostage, de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'il n'y ait pas ce genre de nuisance.

1360

Au niveau du camionnage ou les odeurs qui peuvent être liées au niveau du transport, je dirais que les matières qui vont entrer, donc, le digestat ou le pré-compost, dans ce cas-là, oui, cette matière peut dégager des odeurs. Par contre, la matière va rentrer au centre et va être directement, il n'y aura pas d'attente, elle va être directement amenée à l'intérieur.

1365

Donc, c'est pour limiter évidemment ces nuisances-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1370

Je vous arrête, je veux bien comprendre en chemin.

M. ROGER LACHANCE :

1375

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Ce qu'on appelle le digestat, c'est ce qui sort d'un premier processus de transformation?

1380

M. ROGER LACHANCE :

Absolument.

1385

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

C'est mis dans un camion?

M. ROGER LACHANCE :

1390

C'est mis dans un camion.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1395

Ce camion-là est-il couvert ou bien si la boîte est ouverte?

M. ROGER LACHANCE :

Non, non, il est couvert. Ça va être des camions remorques, des camions qui auront une capacité d'entre 20 et 30 tonnes.

1400

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Oh!

1405

M. ROGER LACHANCE :

Non, c'est des... pour s'assurer qu'on limite le camionnage, donc, on va utiliser des camions quand même de bonne...

1410

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Ce n'est pas un petit camion.

M. ROGER LACHANCE :

1415

...de bonne capacité.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1420

O.K.

M. ROGER LACHANCE :

1425

Oui, le camion va être recouvert et le camion sera amené justement, transitera rapidement vers le centre... vers la réception en fait du centre.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1430 Un citoyen qui attend l'autobus à côté du camion, il y a une odeur qui est dégagée de ce camion-là?

M. ROGER LACHANCE :

1435 Écoutez, il pourrait y avoir une odeur qui est dégagée. Donc, ça peut être similaire par exemple à un camion d'ordures ménagères, mais normalement, cette matière-là va déjà être pré compostée. Donc, on ne parle pas du même niveau d'odeur.

Ça va pour la question?

1440 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ça va. Faisons-le entrer sur le site maintenant.

M. ROGER LACHANCE :

1445 Oui. Donc, sur le site. Les critères du ministère de l'Environnement en fait sont très très sévères et on a déjà ajusté notre projet. Au niveau des études d'odeur, on a fait certains scénarios au départ. On devait avoir une quantité additionnelle, une plus grande quantité de résidus verts, et suite à l'évaluation qui a été faite par notre consultant, on a réduit les quantités entreposées à l'externe, donc, au niveau des andains semi-fermés pour s'assurer qu'on va rencontrer les critères du ministère. Les critères du ministère, on parle d'une unité d'odeur, et quand on parle de ce volet plus technique, j'aimerais faire intervenir monsieur Philippe Micone qui est de la firme Odotech qui a réalisé en fait les études de dispersions d'odeur.

1455 Donc, Monsieur Micone.

M. PHILIPPE MICONE :

Bonjour.

1460

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Rappelez-moi votre nom pour la transcription?

1465

M. PHILIPPE MICONE :

Philippe Micone.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1470

Micone, oui. Vous pouvez venir en avant si vous voulez parler aux gens.

M. PHILIPPE MICONE :

1475

Ah, je pensais qu'on devait s'adresser au président. Voilà. Donc, la firme Odotech a été mandatée par la Ville de Montréal pour évaluer les différents projets et filières technologiques qui étaient susceptibles d'être implantées.

1480

Le travail que Odotech a fait, c'est d'évaluer à partir de données-terrain d'autres sites comparables. Quels seraient, donc, les émissions, les impacts d'odeur dans l'environnement?

1485

Pour vous rassurer, première chose, je peux vous dire que sur les filières technologiques qui ont été choisies par la Ville de Montréal, ou en tout cas qui ont été ciblées jusqu'à maintenant, on parle d'infrastructures qui tendent naturellement, je dirais, à minimiser les nuisances. Deuxième chose. Les choix, disons encore plus précis comme ceux qui ont pu être présentés ce soir, pour les avoir testés ailleurs et les avoir vus, je dirais, utilisés, on parle de nuisances olfactives qui sont excessivement basses

1490 Il ne faut jamais oublier qu'on est en train de traiter à quelque part des déchets. Donc, effectivement des déchets, ça ne sent pas toujours la rose. La seule chose qui peut être faite, c'est de faire des choix au niveau opérationnel, au niveau technologique qui vont minimiser les risques d'impact dans l'environnement. C'est ce que la Ville de Montréal, je dirais à quelque part a décidé en accord avec les recommandations qu'il peut y avoir dans les différents plans directeurs et réglementations, c'est de dire : On va faire un suivi serré des opérations, des nuisances qui sont générées; on va s'assurer de mettre en place tout ce qui est filtre, traitement
1495 des odeurs et on va confiner au maximum toutes nos opérations. Et c'est exactement, je pense, ce qui nous a été présenté ce soir.

1500 Je ne sais pas si vous avez une question peut-être un peu plus précise? Moi-même, ai-je été clair?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1505 D'où viennent les sources d'odeurs potentielles? Le camion entre et il entre dans un sas, dans un univers fermé?

M. PHILIPPE MICONE :

1510 Alors, on peut évaluer qu'est-ce qu'une source d'odeur. Une source d'odeur, c'est dès que le déchet ou un des éléments du procédé, appelons-le comme ça, va être en contact avec l'air, va être à l'air libre, dès qu'il n'est plus confiné ou dès que ce confinement a une fuite ou dès que ce confinement peut être ouvert.

1515 Donc, dans le cas précis de ce dont on parle, quelles sont les possibilités? Les ouvertures, fermetures de porte, qu'est-ce qu'on voit? On voit qu'on va être sous pression négative. Donc, sous pression négative, on minimise effectivement la quantité d'odeur qui pourrait s'échapper de ce bâtiment.

1520 On va parler de quoi ensuite? On va parler de tout ce qui va être manutention à l'intérieur du bâtiment. On sait que donc tout ce qui va être émis à l'intérieur du bâtiment va par la suite, donc, être traité par ce système de filtration, donc, de traitement des odeurs.

1525 Ensuite, qu'est-ce que l'on va avoir? On va avoir des andains qui sont semis recouverts ou couverts, appelons ça comme ça. Pour avoir vu cette technologie en place en Belgique, en France et aux États-Unis, c'est effectivement une des technologies les plus efficaces en termes d'abattement des odeurs.

1530 Ensuite qu'est-ce qu'on va avoir? On va avoir, donc, on parlait tout à l'heure des camions qui se promèneront, donc, des camions qui seront aussi susceptibles d'entraîner avec eux, je dirais, des matières qui sont odorantes. On se retrouve dans une situation où les camions seront donc en grande partie... donc, les roues vont être lavées; les roues qui habituellement entraînent 99%, je dirais, des déchets susceptibles d'être entraînés à l'extérieur. Donc là, les roues sont lavées. Donc, encore, on minimise les nuisances.

1535 Donc, je dirais globalement, on se retrouve dans une situation où à chaque étape du procédé, à chaque risque potentiel d'émission d'odeur, on met en place une solution qui tend à minimiser le risque premièrement d'émission d'odeur et ensuite, donc, le risque de créer des impacts chez les résidences aux alentours.

1540 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Monsieur Lévesque, actuellement vous, vous représentez *Vivre St-Michel en santé*, est-ce qu'il y a des odeurs qui s'échappent actuellement du site de St-Michel?

1545 **M. YVES LÉVESQUE :**

Ben, oui, j'ai entendu des commentaires à cet effet-là qu'il y a parfois des odeurs, oui. Qu'il y a parfois des odeurs, mais je n'ai pas de données très précises là-dessus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1550

Mais est-ce que, vous êtes l'expert, ce qu'on sent aujourd'hui dans les opérations qui ont lieu maintenant, est-ce que ça va ressembler au risque auquel les gens sont exposés ultérieurement une fois la technologie... la situation risque-t-elle d'être plus difficile que maintenant? C'est ça que je veux savoir.

1555

M. PHILIPPE MICONE :

Non, non, pas du tout. On est dans deux situations qui sont complètement différentes. On est dans une situation actuellement où il n'y a aucune couverture et où il n'y a donc aucun traitement des odeurs, alors qu'on va se retrouver dans une situation où tout va être confiné et l'air odorant qui est généré, donc, à l'intérieur des bâtiments sera traité. Donc, on passe vraiment du tout au rien, si vous me permettez l'expression.

1560

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1565

Monsieur Burton?

M. JEAN BURTON, commissaire :

Oui. Si vous me permettez, deux questions. La première : Est-ce que le scénario proposé de ce soir a été analysé dans votre étude? Parce que ce que j'ai vu pour St-Michel, c'est avec 12 000 tonnes; là, on parle de 4 000, c'est moins, mais est-ce que ce scénario à 4 000 tonnes a été analysé? Je ne l'ai pas vu.

1570

1575

M. ROGER LACHANCE :

Je peux répondre à la question. Oui, effectivement, il a été... en fait, il y a trois scénarios qui ont été analysés.

1580 **M. PHILIPPE MICONE :**

Ajouté, oui.

1585 **M. ROGER LACHANCE :**

C'est ça. Le premier scénario qui était, je dirais, le projet original où on parlait de 12 000 tonnes en andain, il y a celui de 4 000 tonnes en andain qui est analysé et un autre à zéro, donc, aucun andain de résidus verts. La conclusion était qu'à 4 000 tonnes, on rencontrait les critères du ministère.

1590 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

O.K. C'est qu'on ne le retrouve pas directement dans... à moins qu'on n'ait pas la dernière version ?

1595 **M. PHILIPPE MICONE :**

C'est dans la section 9. De mémoire, ça devrait être section 9.

1600 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

1605 J'ai été surpris par ailleurs par la longue liste des recommandations qui apparaissent à la fin de votre rapport, notamment pour ce qui est d'actualiser l'étude sur les odeurs une fois que les systèmes auront été sélectionnés, le suivi... Donc, c'est quelque chose qui pourrait éventuellement rassurer aussi les riverains.

1610 C'est une étude, si j'ai bien compris, qui a été faite en utilisant comme référence des sites qui existent ailleurs et de la modélisation. Concrètement, une fois qu'on aura une description plus détaillée des systèmes qui seront en place, etc., il y aura une validation de cette question?

M. PHILIPPE MICONE :

C'est plutôt à la Ville de répondre.

1615 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

Oui, je sais. Je vous regarde, mais c'est à la Ville.

M. ROGER LACHANCE :

1620

Oui, effectivement. Parce que l'exercice, je dirais, d'évaluation ou de dispersion des odeurs, en fait, cet exercice-là avait pour but de connaître : Est-ce que le site peut rencontrer le critère du ministère?

1625

Donc, ça c'est la question à laquelle il fallait répondre. Et évidemment, la technologie, on n'est pas encore allé en appel d'offres, donc, le choix n'est pas complété, et on va s'assurer dans une deuxième étape une fois que ce soit-là sera fait, que c'est toujours le cas. On le sait que c'est possible et on va revenir avec une deuxième évaluation. On va s'assurer évidemment que les choix ont été faits adéquatement et vont continuer à rencontrer les critères.

1630

M. JEAN BURTON, commissaire :

Merci.

1635 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Monsieur Lévesque?

M. YVES LÉVESQUE :

1640 Oui. Peut-être sur le même thème, ce que je ne saisis pas bien, c'est la question de la
différence entre ce qui se passe dans l'espace fermé et ce qui se passe dans les andains. Est-
ce que c'est une étape qui suit l'étape où le compost et le pré-compost est dans la section
fermée ou si c'est un autre type de matière qui est dans les andains? Et aussi, bon, les odeurs
en rapport avec ça?

1645

M. ROGER LACHANCE :

Donc, c'est effectivement en deux étapes. Donc, la première étape au niveau du
bâtiment fermé, l'ensemble du pré-compost qui va être reçu des centres de biométhanisation va
1650 passer, et c'est pour ça qu'on a besoin d'une infrastructure fermée pour s'assurer qu'on est en
parfait contrôle de l'opération.

Donc, l'ensemble des 25 000 tonnes à terme qui vont arriver au complexe
environnemental de pré-compost vont aller dans le bâtiment fermé. Pour réaliser la réaction de
1655 compostage, on a besoin d'amendements, donc, on a besoin de résidus verts entre autres pour
s'assurer que le compostage se fasse bien.

Donc, cette étape-là va durer comme je le mentionnais tout à l'heure environ 2 semaines.
Donc, il y a déjà un bout de compostage de fait. Ce qui va sortir de la portion fermée va être
1660 aussi composté dans une deuxième phase pour s'assurer que... et c'est une, je dirais que c'est
une phase plus économique et aussi dans des conditions contrôlées, donc où on va dans les
deux cas, autant dans le bâtiment fermé qu'à l'extérieur, pouvoir injecter par exemple de
l'oxygène pour s'assurer que c'est du compostage et non pas de la biométhanisation qui se fait
et avec des odeurs.

1665

Donc, tout ça, autant une étape que l'autre, va se faire dans des conditions contrôlées et
ce sont deux étapes successives. On pourra aussi composter directement des résidus verts en
andain à l'extérieur; ça se fait aussi.

M. YVES LÉVESQUE :

1670

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1675

Et si vous n'avez que des résidus verts, vous ne les mettez pas dans la première phase?

M. ROGER LACHANCE :

1680

On peut le faire dans la première phase aussi, et je pense qu'on va le faire aussi dans la première phase. Donc, les deux matières, résidus verts et pré-compost peuvent passer dans les deux cas à l'intérieur.

M. YVES LÉVESQUE :

1685

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1690

Merci, Monsieur Lévesque. J'appelle maintenant monsieur André Gravel, s'il vous plaît ?

M. ANDRÉ GRAVEL :

1695

Bonsoir. Mon nom est André Gravel, je suis un citoyen d'Ahuntsic. J'habite sur Gouin et je me promène dans le quartier très souvent et entre autres sur le complexe environnemental, autrement dit le sentier qui est aménagé alentour de l'ancienne carrière Miron.

Maintenant, je peux vous témoigner qu'à l'occasion, pas toujours, il y a des odeurs, on sent des odeurs. Peut-être que le processus n'est pas toujours sous plein contrôle actuellement, mais il y a des odeurs que j'associerais une odeur d'ensilage.

1700 Vous savez sur les fermes parfois, on voit, on entend, on sent, on sent pour être plus précis, oui, des odeurs d'ensilage, puis ce n'est pas nécessairement bon pour la santé parce qu'un agriculteur qui tombe dans son silo peut même en mourir, il peut même mourir étouffé, empoisonné. Alors, je ne le sais pas, mais ce que je peux témoigner, c'est qu'il y a des odeurs occasionnellement. Aujourd'hui, je n'ai rien senti.

1705 J'aimerais aussi signaler qu'il y a du bruit. Il y a de la machinerie qui broie des morceaux de bois, des arbres, des troncs, des planches ou je ne sais trop. C'est aussi occasionnel. Parfois on n'entend pas de bruit, mais d'autres fois, il y a du bruit.

1710 Alors, la question que je me pose, c'est : Est-ce que le même niveau de bruit va être... on va avoir le même niveau de bruit toujours ou occasionnellement au niveau du bruit? Puis les questions sur les odeurs me préoccupent aussi.

1715 J'aimerais signaler aussi que les installations, j'ai bien examiné la carte, j'ai examiné les documents sur internet, elles sont situées près de Papineau, autrement dit très très près du quartier d'Ahuntsic. Alors, il y a des résidences d'Ahuntsic, des résidents qui vont subir des inconvénients éventuellement si c'est mal installé, un mauvais équipement ou encore un bon équipement, mais mal entretenu. Une petite négligence d'entretien et *patafi* il y a des odeurs ou des problèmes qui causent problème.

1720 J'aimerais aussi indiquer une autre chose. C'est qu'actuellement, puis depuis des années dans le quartier, puis je pense un peu partout à Montréal, il y a des petits composteurs qui ont été distribués aux citoyens. Chez moi, j'en ai un chez moi dans le fond de ma cour où mes déchets domestiques, pelures de patate et tout et tout, sont mis là depuis quelques années.

1725 Alors, il y a sûrement beaucoup de citoyens, en tout cas un bon nombre de citoyens qui utilisent ce système-là plutôt que de mettre ça au déchet.

Alors, est-ce que ç'a été pris en compte dans les calculs de tonnage et tout de la ville, puis est-ce qu'on va devoir changer nos habitudes pour amener ça à la route? Alors, je voudrais

1730 signaler que c'est l'éco-quartier sur la rue Fleury qui a distribué ces composteurs-là. Mon voisin en a un, mon autre voisin en a un, je ne suis pas une exception de ce côté-là.

1735 Mais je veux quand même donner, faire une remarque positive. Depuis quelques années, il y a une amélioration, une très belle amélioration du site St-Michel, de la carrière, puis la verdure qu'on a vue dans l'illustration tantôt, c'est tout à fait vrai, puis je le constate depuis quelques années. Il y a beaucoup de promeneurs, il y a des promeneurs, des gens qui font de la course à pied, il y a des gens qui font du ski l'hiver, puis beaucoup en vélo. C'est très apprécié par les citoyens, puis je pense qu'il y a beaucoup de citoyens de St-Michel, où il y a peu de parcs, puis aussi des citoyens de partout d'alentour qui vont profiter du parc quand la verdure, 1740 quand l'ensemble du parc va être accessible. Actuellement, les citoyens, on doit rester en dehors, sur le pourtour, parce que c'est clôturé, les travaux ne sont pas là.

Mais mon interrogation, c'est sur le bruit, le bruit des camions et tout, et tout ?

1745 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

O.K.

M. ANDRÉ GRAVEL :

1750

Et sur les odeurs.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1755 Très bien. Alors, vous m'en avez posé trois, on va en faire deux. Alors, je vais commencer par les odeurs, mais à partir de la question très concrète que vous posez des petits composteurs domestiques. On a incité les gens à avoir des petits composteurs domestiques.

1760 Est-ce que l'installation de nouveaux équipements vont rendre futiles ou vains ces efforts qu'on a faits pour mobiliser les citoyens à faire leur part et à s'arranger eux-mêmes avec leurs affaires? Qu'est-ce qu'il va advenir de ça?

M. ROGER LACHANCE :

1765 Au niveau du compostage domestique, c'est une excellente façon de composter et on va continuer à encourager ça. Je fais aussi du compostage chez nous. Donc, on ne peut pas mettre tout ce qu'on veut dans un composteur domestique. Donc, on parle de résidus verts entre autres; on ne met pas de résidus alimentaires. Donc, ce n'est pas une option de ce côté-là et c'est considéré dans les évaluations de génération de matières qu'il va y avoir des composteurs domestiques, mais on sait très bien que ce n'est pas tous les citoyens qui peuvent le faire.
1770 Donc, c'est une très bonne pratique, ça évite que les matières soient transportées. Donc, c'est composté directement sur place. Par contre, on est limité au niveau du type de matières à composter.

1775 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Donc, ça ne changera pas cette chose.

M. ROGER LACHANCE :

1780

Non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1785 Alors, allons-y maintenant sur la question du bruit qu'il a soulevée qui n'a pas été abordée jusqu'à maintenant. Il fait état de bruit existant actuellement dans le site, de la machinerie qui, semble-t-il, brise, concasse des choses, ça dégage du bruit.

1790 Est-ce que les équipements que vous prévoyez sur les transformations du site, est-ce qu'ils sont susceptibles de faire du bruit, un bruit qui peut nuire aux citoyens?

M. ROGER LACHANCE :

1795 En fin de compte, une réponse à deux volets. Pour la situation actuelle, les opérations dont vous faites mention, ce sont les opérations de mise en copeaux des sapins de Noël et l'émondage des arbres et du bois qu'on recueille dans les Éco-centres. Donc, cette activité-là va cesser en 2013. Donc, elle ne sera plus présente au complexe environnemental.

1800 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Elle va être faite ailleurs?

M. ROGER LACHANCE :

1805

Elle va être faite ailleurs et on aura...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1810

La question va revenir.

M. ROGER LACHANCE :

1815 Oui, oui, effectivement. Elle va être faite ailleurs. On ira en appel d'offres à ce moment-là pour trouver un autre fournisseur de service. Donc, au niveau du bruit, c'est vraiment l'état de la situation au niveau du complexe.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

O.K. Et quels seront les bruits générés par la prochaine situation?

1820

M. ROGER LACHANCE :

Donc, les bruits générés. Tout à l'heure je mentionnais que l'étude de bruit a simulé en fin de compte le bruit qui pouvait être généré par les camions, et le résultat de cette étude, ce n'est pas significatif du tout.

1825

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Est-ce que le traitement, le centre de traitement de compost, est-ce qu'il a un souffleur qui dégage de l'air et qui fait du bruit?

1830

M. ROGER LACHANCE :

Tout à fait, oui, il va y avoir un équipement. Mais ces équipements-là vont être installés à l'intérieur justement pour éviter de générer du bruit pour les futurs utilisateurs entre autres du parc; donc, pas seulement pour les résidents. On ne vise pas seulement à minimiser le bruit pour les résidents justement dans le quartier limitrophes, mais on veut s'assurer d'avoir une bonne cohabitation avec les futurs utilisateurs du parc. Donc, les équipements vont être installés à l'intérieur.

1835

1840

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Est-ce que ça veut dire qu'il n'y aura pas de nuisances, de nouvelles nuisances de bruit pour les gens qui habitent sur la rue Papineau?

1845

M. ROGER LACHANCE :

En fin de compte par rapport à la situation actuelle, c'est sûr que ça va être une nette amélioration.

1850

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Merci.

1855

M. ANDRÉ GRAVEL :

Monsieur le président, j'aimerais si possible savoir, le comité de vigie dont il a été question tantôt, que des citoyens soient associés au projet, est-ce que c'est dans l'intention de la Ville de penser aux citoyens d'Ahuntsic?

1860

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

C'est une bonne quatrième question, et on va y aller avec. Est-ce que la Ville prévoit un comité de vigilance ou de suivi des installations si elles étaient mises en place?

1865

M. ROGER LACHANCE :

Tout à fait et c'est un incontournable pour nous et on veut s'assurer de le mettre en place le plus tôt possible. Et que ce soit les citoyens d'Ahuntsic ou de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, pour nous, on sait très bien que les gens d'Ahuntsic sont les plus près des installations, donc, ça va être important que vous soyez représentés.

1870

M. ANDRÉ GRAVEL :

Merci beaucoup.

1875

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1880 Merci, Monsieur Gravel. Alors, j'invite maintenant monsieur Charles Moreau, s'il vous plaît ?

M. CHARLES MOREAU :

1885 Bonsoir, Monsieur Beauchamp, Monsieur Burton, Madame Naud - je m'excuse, j'aurais dû vous nommer en premier. Comme ça, on a droit à deux questions, vous dites?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1890 Oui.

M. CHARLES MOREAU :

J'en aurais comme plus que ça, mais en tout cas, on verra bien.

1895 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Oui, mais vous pouvez vous réinscrire après si vous en avez plus.

M. CHARLES MOREAU :

1900 C'est correct. Je vais faire ça, je pense bien. Je voudrais savoir pourquoi... - Monsieur Lachance, bonjour.

M. ROGER LACHANCE :

1905 Bonjour.

M. CHARLES MOREAU :

1910 J'aimerais vérifier et savoir pourquoi les résidus de toutes natures, les résidus verts et autres, ne sont pas tous biométhanisés plutôt que d'être compostés?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1915 Répétez-moi votre question.

M. CHARLES MOREAU :

1920 Ma question est la suivante, c'est-à-dire que je veux savoir pourquoi le choix de composter des résidus verts est fait plutôt que de les biométhaniser. Tantôt on voyait dans la présentation les vertus de la biométhanisation, à laquelle j'adhère à 100%. Il y a de l'énergie incluse dans tous les types de déchets verts.

1925 Je ne comprends pas pourquoi une partie, qu'on sélectionne une partie des déchets verts pour les composter plutôt que de les biométhaniser alors qu'on pourrait aussi bénéficier de l'énergie de ces déchets-là, puis les rendre utilisables vis Gaz Métro, le pipeline Gaz Métro, au même titre que les autres déchets, résidus de table par exemple?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1930 Vous souhaiteriez la méthanisation de tout plutôt que la création de compost?

M. CHARLES MOREAU :

1935 Je pose la question : Pourquoi le choix a été fait d'en composter une partie versus la biométhanisation?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1940 Monsieur Burton avait parfaitement compris votre question, c'est moi qui... Allez-y, Monsieur Lachance, s'il vous plaît ?

M. ROGER LACHANCE :

1945 Donc, ces choix-là ont été faits dans la réalisation des études du Plan directeur, donc, ça remonte déjà à quelques années. Ces études-là nous avaient amené à faire le choix par exemple au niveau du secteur de l'ouest, la proportion des résidus verts étant importante par rapport aux résidus alimentaires. Donc, le choix avait été fait pour cette raison-là.

1950 Il ne faut pas oublier aussi que si on veut avoir des opérations stables, les résidus verts sont quand même produits de façon saisonnière; c'est une donnée qui est très très importante et même, c'est crucial. Donc, on a vu que dans certaines périodes de l'année quand on parle d'adapter ou d'utiliser des technologies qui sont adaptées à notre climat, à notre réalité, on sait très bien que de décembre au printemps, on n'a pas de résidus verts disponibles.

1955 Donc, on veut s'assurer d'une bonne stabilité au niveau des opérations. Donc, c'est une des raisons qui font qu'au niveau des résidus verts, majoritairement on utilise la technologie de compostage, et la biométhanisation est dédiée et en plus, on a quand même, on anticipe une bonne quantité de résidus alimentaires, donc, on a le volume requis stable pour faire de la biométhanisation.

1960

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1965 Coût pour coût, efficacité finale pour efficacité finale, c'est-tu préférable de faire du compost ou de chercher à faire du méthane ou du gaz par méthanisation?

M. ROGER LACHANCE :

1970 En termes de coût, la technologie de compostage coûte moins cher à opérer; ça c'est tout à fait clair. Par contre, au niveau de la biométhanisation, même si ça peut coûter plus cher ou ça coûte plus cher, on peut en tirer un revenu au niveau de la production d'énergie.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1975 Et le bilan final?

M. ROGER LACHANCE :

1980 Le bilan final en fin de compte, c'est que... là, peut-être au niveau des chiffres, je ne suis pas tout à fait... je ne veux pas vous induire en erreur, donc, je demanderais peut-être à monsieur Gravel qui a travaillé un peu plus précisément là-dessus à répondre plus précisément à la question au niveau des coûts.

M. PIERRE GRAVEL :

1985 Bonsoir. On a indiqué dans le Plan directeur que les coûts de compostage étaient inférieurs à la biométhanisation. Effectivement, c'est inférieur, mais c'est davantage pour une disponibilité de matières. Le compostage, étant donné la quantité de résidus verts qu'on retrouve dans l'ouest de l'île convient très bien alors que si on a affaire à une grande quantité de résidus alimentaires, on parle de biométhanisation. Mais on parle de biométhanisation à un coût nettement supérieur au compostage.

1990

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Merci. Monsieur?

1995 **M. CHARLES MOREAU :**

J'aurais une sous-question sur la même question. Quand vous dites que la biométhanisation coûte davantage que le compostage, est-ce que vous tenez compte de la revente de l'énergie dans votre énoncé? Est-ce que vous tenez compte du coût réel net tenant compte de tous les avantages que procure une technologie versus une autre?

2000

M. PIERRE GRAVEL :

Oui, on tient compte de la revente de l'énergie, on tient compte aussi de la disponibilité de la matière, mais effectivement, on tient compte de la revente de l'énergie.

2005

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Comme dans l'autre chose, vous tenez compte du prix ou de la vente du compost s'il est vendu?

2010

M. PIERRE GRAVEL :

Exactement, puis aussi de la participation des citoyens à apporter la matière qu'on a besoin pour produire le biométhane ou le compostage.

2015

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Merci. Voilà.

2020

M. CHARLES MOREAU :

Vous introduisez justement ma deuxième question, Monsieur Gravel. Quand le gouvernement a annoncé qu'il y avait un programme de 650 M\$ pour la biométhanisation, moi en tant que citoyen, je suis aussi un professionnel du domaine de la gestion de déchets, mais à

2025

titre de citoyen, j'étais un petit peu sceptique, puis je vais vous dire pourquoi. J'aimerais poser une question également pour voir qu'est-ce que vous, vous pensez de cette problématique-là et voir quelles sont les avenues que vous avez explorées ?

2030 En fait, on demande aux citoyens de faire les efforts et d'amener la matière, comme vous le disiez il y a quelques instants, Monsieur Gravel, et je sais que c'est effectivement là-dessus que repose au complet ce programme-là. Si on regarde la réalité que vous avez énoncée tantôt au niveau du recyclage, après environ 20 ans, on a à peu près 50% de succès, de cet ordre-là, 53% je pense, d'après vos chiffres, 54%, quelque chose du genre.

2035 Actuellement, on énonce ici le bannissement de l'enfouissement des déchets organiques pour 2020. On est en 2011, le dernier biométhaniseur va être probablement mis en fonction quelque part en 2015 pour le sud, vous avez annoncé ça tantôt, je crois, sauf erreur, mais à tout événement, il y a 9 ans devant nous, puis là, on inclut toute l'installation requise pour faire ça, les appels d'offres, etc. Comment pensez-vous atteindre zéro déchet organique enfoui en 9 ans alors qu'en ce moment, il n'y a aucune installation, il n'y a pas de programme en place, puis sachant par ailleurs qu'après 20 ans, on n'a même pas 50% de succès avec le recyclage, mettons, la collecte sélective?

2045 J'ai de la difficulté à voir qu'on peut avoir 100% de succès avec les déchets organiques comme troisième voie, comme troisième bac qu'on met au chemin, alors qu'en ce moment, on n'arrive même pas à recueillir à peu près 50%, puis là, je suis gentil parce qu'on ne tient peut-être pas compte des rejets des centres de tri, mais mettons qu'il y a 50% de succès avec le recyclage jusqu'à date, comment est-ce qu'on peut prévoir en si peu de temps arriver à avoir le 100%?

2050 Puis je vous dirais même, je vous donnerais 20 ans. Comment est-ce qu'on peut penser même faire la moitié du chemin en 20 ans alors qu'on n'a pas réussi à le faire avec une deuxième cueillette? Je veux dire où est-ce qu'est la logique? Comment vous le voyez?

2055 Comment vous avez prévu faire faire cette problématique-là autre que de me dire qu'on va faire de la publicité, de l'éducation?

2060 Ça, on a tout fait ça au niveau du recyclage. Ces outils-là, on les a utilisés, puis après 20 ans, on a 50% de succès. Là, on a 9 ans devant nous, on n'a aucune installation et on n'en veut plus en 2020? Moi, j'ai de la misère honnêtement.

2065 Puis ce n'est pas que je suis contre l'utilisation de cette technologie-là, vraiment pas, pas du tout. Je pense que ça a sa place, mais je pense qu'il y a des questions qui doivent être posées, et celle-là, c'en est une qui, il me semble, est excessivement importante. On va investir, c'est quoi, 200 M\$ à peu près dans le projet?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Donnez-lui une chance de répondre si vous permettez.

2070 **M. CHARLES MOREAU :**

Excusez-moi.

2075 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Je pense que vous avez posé clairement la question.

M. CHARLES MOREAU :

2080 Mettons que ça me tient à cœur passablement, et dans ce sens-là, je suis un petit peu...
En tout cas, je m'interroge énormément à savoir l'efficacité de ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2085 En tout cas, on va voir la réponse qu'il donne à ça parce que vous jugez ça un peu optimiste comme résultat, comme prédiction. Alors, voyons voir. Monsieur Lachance?

M. ROGER LACHANCE :

2090 Donc, oui, en fin de compte les objectifs sont très ambitieux effectivement si on considère qu'on est présentement à 10% et on sait que c'est l'endroit où on doit mettre le maximum d'efforts et que l'objectif est de 60% pour 2015.

2095 Donc, on s'entend que la mise en place, nous on doit... la première étape en fait pour atteindre ces objectifs-là, c'est d'avoir les installations qui permettent d'aller dans cette direction-là. Le deuxième volet, et c'est prévu dans le Plan directeur, on doit absolument sensibiliser, parler, sensibiliser énormément les citoyens. On l'a fait avec les matières recyclables. On le sait que le volet 100% n'est pas atteint.

2100 Le dernier volet, c'est que dans notre plan d'action, dans les infrastructures qui sont prévues, il y a un centre pilote de prétraitement justement pour pallier au fait que la collecte, le tri à la source par les citoyens pourrait ne pas donner les résultats aussi rapides qu'on le souhaiterait. Donc, c'est pour ça qu'on propose dans notre plan d'avoir un centre pilote justement pour prendre qu'est-ce qui va rester dans le sac vert.

2105 Donc, que ce soit les matières recyclables, les matières organiques, donc, tout ce qui peut rester là-dedans, d'en faire un tri et d'en ressortir les matières organiques, les matières recyclables qui peuvent retourner dans la filière de récupération, de recyclage, et aussi il y a une fraction qui pourrait être utilisée, par exemple qui peut avoir un potentiel d'énergie. Donc, c'est pour ça qu'on a intégré ce volet qui est très important justement pour voir qu'est-ce qui est possible de faire justement pour atteindre le 100% de détournement de matières organiques par rapport à l'enfouissement.

2115 Donc, la réponse pour nous, puis je pense qu'on est les seuls au Québec à prendre cette direction-là, c'est qu'on veut voir vraiment qu'est-ce qu'on peut faire avec ce qui va rester dans le sac vert.

M. JEAN BURTON, commissaire :

2120 Juste une précision sur ce centre de prétraitement. Si je comprends bien, c'est après qu'il y ait eu à domicile un tri pour enlever ce qui est recyclable ou non? Ou si on prend le sac vert sans aucun tri quelconque à la maison?

M. ROGER LACHANCE :

2125 On va prendre le sac vert... il y a, en fait une fois que les infrastructures vont être en place, il va y avoir une collecte... il y aura une collecte de résidus verts, résidus alimentaires. Il y a déjà une collecte de matières recyclables. Donc, ce qu'on va faire, c'est qu'on va identifier certains endroits sur l'île et on va aller prendre ce qui reste, le sac vert en fait, ce qui reste, donc, excluant les collectes ciblées ou les collectes sélectives.

2130 Donc, on va prendre ce qui reste dans le sac vert, on va regarder le potentiel qui reste dans le sac vert pour soit prendre qu'est-ce qui reste de matières organiques dedans, le diriger peut-être vers une filière de compostage de stabilisation justement dans le but d'atteindre le plus rapidement possible l'objectif de 100% de détournement des matières organiques.

2135 Donc, on prend le sac vert et on va aller... c'est un centre pilote, c'est un centre de recherche et on veut voir, on veut explorer d'autres alternatives.

M. JEAN BURTON, commissaire :

2140 Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2145 Ça va, Monsieur Moreau?

M. CHARLES MOREAU :

J'ai d'autres questions aussi.

2150 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

C'est pas obligé de vous convaincre, mais il y a quand même une stratégie et il y a des réponses.

2155 **M. CHARLES MOREAU :**

Écoutez, j'aime mieux être assis sur mon siège à moi ici que sur le leur, je vais être franc avec vous. Je sais qu'ils ont un cadre dans lequel ils travaillent.

2160 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Mais c'est une très bonne question.

M. CHARLES MOREAU :

2165

Puis ils font le mieux qu'ils peuvent.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2170

N'ayez pas honte de votre question, c'est une très bonne question, mais il y a des éléments de réponse. Vous avez le droit de rester sceptique.

M. CHARLES MOREAU :

2175 Je n'ai pas du tout honte de ma question, mais je vous dis que je comprends leur position qui n'est pas facile et je ne suis pas ici pour les matraquer, loin de là. Mais j'ai posé une question qui est de nature à dire : Moi en tant qu'individu qui est payeur de taxes, je veux en avoir le plus pour mon argent et, en ce moment, je n'ai pas l'impression que ça va être le cas et c'est pour ça que je me questionne.

2180 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

M. CHARLES MOREAU :

2185 Et je voudrais savoir quel est le coût moyen que vous prévoyez pour le traitement que vous proposez?

M. ROGER LACHANCE :

2190 Lequel?

M. CHARLES MOREAU :

2195 Autant biométhanisation que compostage ou tout ça réunit ensemble. C'est quoi que vous prévoyez comme coût mettons à la tonne versus votre coût actuel?

M. ROGER LACHANCE :

2200 Peut-être monsieur Gravel qui a les chiffres en tête.

M. PIERRE GRAVEL :

2205 Alors, les coûts qui ont été présentés dans le Plan directeur pour les résidus verts, on est à 65 \$ la tonne.

M. CHARLES MOREAU :

2210 Excusez-moi, est-ce que ça exclut les redevances?

M. PIERRE GRAVEL :

2215 Le coût de traitement des résidus verts, on est à 65 \$ la tonne excluant le transport. Le coût de traitement des résidus mélangés, résidus verts, alimentaires, est à 90 \$ la tonne, et le coût de traitement des résidus alimentaires exclusivement est à 120 \$ la tonne.

2220 Maintenant, ce sont des coûts où on ne considère pas les revenus qui peuvent être tirés soit de la vente du compost ou soit de la vente du biométhane et ce sont des coûts également qui ne considèrent pas tous les coûts de transport pour lesquels on parlait d'une réduction de 30%. Quand on parle d'une tonne de déchets, on parle de 70 \$ la tonne auquel s'ajoute à peu près l'équivalent pour le transport, 70 \$ à 80 \$ la tonne pour le transport.

2225 Donc, il va y avoir une réduction de 30% du transport qui peut signifier une réduction de 30% des coûts de transport pour traiter les matières organiques.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Et là, il n'y a plus de coût d'enfouissement à ce moment-là?

2230 **M. PIERRE GRAVEL :**

Effectivement. On transfère le coût d'enfouissement pour payer la tonne qu'on va traiter de matières organiques, puis on se sert également de l'économie du coût de transport pour payer la tonne de traitement des matières organiques, puis on se sert également du coût de vente de compost pour payer la tonne de matières organiques et également le coût de la vente du biométhane pour payer toujours la tonne de matières organiques.

2235

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2240 Très bien. Ça va?

M. CHARLES MOREAU :

Dernière question?

2245

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Vous vous étirez là. Je vais donner une chance aux autres et après ça, on verra.

2250 **M. CHARLES MOREAU :**

Est-ce que la municipalité...

2255

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Non, non.

M. CHARLES MOREAU :

Ah, vous ne me donnez pas...

2260

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Je vous dis merci.

2265

M. CHARLES MOREAU :

Ah bon, parfait. Je vais me réinscrire.

2270

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Alors, Léo Bricault, s'il vous plaît ?

M. LÉO BRICAULT :

2275

Bonjour, Monsieur le président.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Bonsoir, Monsieur.

2280

M. LÉO BRICAULT :

2285

Monsieur, Madame, Monsieur Lafrance. Si vous permettez, Monsieur le président, je vais faire un petit peu un retour en arrière. On s'est battu contre la Ville de Montréal pendant 12 ans pour se débarrasser des vidanges et leurs odeurs, et le maire du temps a décidé, parce

qu'on avait fait une grosse démonstration, le monde s'est fait cogner sur la tête, et ainsi de suite, à la télévision, ça fait que là, il a dit : « Ça n'a pas de maudit bon sens », ils ont arrêté ça.

2290 Aujourd'hui, on revient avec des odeurs, mais... Hier, je demandais à la maire de l'arrondissement comment se fait-il qu'elle avait accepté qu'ils placent ça dans l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension. Elle m'a dit : « Ils m'ont démontré qu'il n'y avait pas d'odeur. »
Et aujourd'hui, le 2 novembre, j'ai vu dans *La Presse* que monsieur Gravel, que vous connaissez très bien, déclarait que pour réduire les odeurs qui n'existent pas, excusez, il avait réduit les tonnes d'andains de 12 000 à 4 000 comme vous l'avez mentionné tout à l'heure pour avoir un
2295 certain contrôle.

Alors, je vais retourner encore en arrière. Dans le temps que c'était un dépotoir, il y avait des règles du gouvernement qui disaient : Il ne faut pas qu'il y ait d'odeur qui sorte. Alors, les camions qui arrivaient, ils *dumpaient* les vidanges, puis ils l'abrillaient tout de suite, mais ils
2300 oubliaient d'abriter le bout des vidanges. Ça, ils faisaient ça le soir et, toute la journée, la senteur se propageait.

2305 Aujourd'hui, ils vont bâtir une usine, puis ils vont amener les matières qui viennent de l'est, qui ont été traitées dans l'est, ils vont l'amener ici, à une usine à St-Michel. Ils vont rentrer ces camions-là, et c'est des gros camions, qu'ils ne pourront pas vider tout de suite. Ça va prendre, je ne sais pas, une demi-heure, une heure, je ne le sais pas, et s'il y en a beaucoup, ça va prendre plus de temps, que ces vidanges-là, parce que c'est toujours une espèce de vidange malgré qu'ils ont ôté le gaz et ainsi de suite, puis ils le savent qu'il y en a des odeurs là-dedans. Alors, qu'ils ne viennent pas me dire que St-Michel ne souffrira pas des odeurs.

2310 Alors, ma question est la suivante. Il y a une usine qui est à Montréal-Est; vrai? Qui fait le traitement des vidanges, j'appelle les vidanges organiques là, et là, ils vont prendre le résidu de ça et l'amener à St-Michel. Le bon sens dirait : Bâissez votre usine à côté de l'autre usine, vous n'aurez pas d'affaire parce que la senteur que vous avez dans une usine, puis la senteur
2315 que vous avez dans les pétroles à côté, parce que c'est juste un à côté de l'autre cette affaire-là dans l'est, alors, il n'y a pas personne qui va sentir d'odeur là parce que l'odeur est déjà remplie.

Alors, ils pourront après ça retourner le compost à St-Michel. On prend déjà le compost. Le compost, ça ne nous fait rien. Mais le travail de pré-compost, on n'en veut pas.

2320 Monsieur le président, je me suis occupé voilà 12 ans de fermer Miron. Je dis à ces messieurs de la Ville : je sais que vous travaillez pour avoir des beaux contrats parce qu'il y a 650M \$ en jeu, mais s'il le faut, on prendra les mêmes mesures pour empêcher les camions de venir verser leur odeur à St-Michel. On n'en veut pas. Il n'y a pas personne de St-Michel qui veut retourner en arrière.

2325 Il y a actuellement... tous les groupes font de la revitalisation parce qu'on veut démontrer que St-Michel, ce n'est plus le dépotoir, c'est une place qui fait bon vivre, mais la Ville ne semble pas croire ça qu'on veut avoir une belle place à St-Michel. Puis remarquez bien, je ne demeure pas à St-Michel, Monsieur le président, je demeure à Ahuntsic, mais ça fait 50 ans que je me bats pour St-Michel et je vais continuer.

2330 Alors, ma question, c'est de quelle manière est-ce qu'ils pourraient bâtir cette usine-là à Montréal-Est et nous envoyer le compost après que le premier traitement a été fait? Je crois qu'ils économiseraient de l'argent.

2335 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien. On va écouter la réponse.

2340 **M. LÉO BRICAULT :**

Je crois.

2345 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Alors, est-ce que la Ville a envisagé, parce que là évidemment, le premier traitement qui serait fait dans l'usine potentielle de Montréal-Est donne un digestat qui est ensuite amené au

2350 centre environnemental St-Michel, est-ce que la Ville a envisagé de garder ce digestat sur le site de Montréal-Est en finissant le traitement sur ce lieu-là plutôt qu'en l'amenant sur le centre environnemental St-Michel ?

M. ROGER LACHANCE :

2355 Donc, le site de Montréal-Est n'a pas la superficie nécessaire pour accueillir deux installations. Donc, dans les besoins... tout à l'heure je mentionnais qu'un des critères, c'était que les terrains qu'on recherchait devait avoir l'espace nécessaire pour accueillir ces installations-là. Donc, on ne peut pas mettre les deux centres sur le site de Montréal-Est.

2360 Il y a un autre volet aussi. Parce que quand on regarde un des volets très très important du Plan directeur, c'était, puis je comprends tout à fait l'historique du complexe environnemental, je comprends dans le sens, je ne l'ai pas vécu comme vous avez pu le vivre, mais un des principes directeurs justement du Plan directeur, c'est d'assurer une équité territoriale. Donc, territoriale, une répartition des différentes installations soit dans le secteur est, nord, sud et ouest.

2365 C'est évident aussi que les gens de Montréal-Est, et ça a fait l'objet de consultation publique lors de l'adoption du Plan directeur, et les gens de l'Est n'étaient pas intéressés à avoir l'installation qui était pour traiter l'ensemble des matières. Donc, on doit s'assurer dans le choix des sites qu'on a différentes options qui sont réparties sur l'île.

2370 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Monsieur Bricault évoque que les camions qui viendraient sur le site de St-Michel prendraient 20 minutes, une demi-heure, une heure, avant d'entrer dans le lieu où ils doivent se déverser. Est-ce que sa prétention est fondée?

2375 **M. ROGER LACHANCE :**

En fait, il va y avoir, omme au niveau des données sur la circulation, il va y avoir une fois que les installations vont fonctionner à pleine capacité un maximum de 5 camions par jour.

2380 **M. LÉO BRICAULT :**

100?

2385 **M. ROGER LACHANCE :**

5.

M. LÉO BRICAULT :

2390 5?

M. ROGER LACHANCE :

5. donc, en termes de temps d'attente, le camion va arriver et il va rentrer.

2395 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Et quand le camion arrive, avant de décharger, est-ce qu'il entre dans le bâtiment et que le bâtiment est fermé avant qu'il vide son...

2400 **M. ROGER LACHANCE :**

Tout à fait. Dans l'aire de réception, le camion va entrer tout de suite immédiatement et les portes vont être fermées. Donc, il n'y aura pas de déchargement de matières à l'extérieur.

2405

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Merci.

2410

M. LÉO BRICAULT :

Alors, Monsieur le président, je peux répondre à sa question. Il y a beaucoup de terrains disponibles à Ville St-Laurent où est monsieur De Sousa. Qu'ils fassent l'usine là et qu'ils nous renvoient le compost. Vous voulez diviser? Ben, envoyez ça à St-Laurent. Monsieur De Sousa va être très content.

2415

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Alors, je pense que vous allez nous apporter un mémoire à un moment donné, hein?

2420

M. LÉO BRICAULT :

Oui, on va vous apporter un mémoire.

2425

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Très bien.

2430

M. LÉO BRICAULT :

Et, Monsieur le président, je dois faire un point. Je regrette, je suis venu ici ce soir et c'est la deuxième fois que je dis ça, je viens aux audiences de l'Office de consultation publique et je perds mon temps.

2435 Je vais vous expliquer. Ce n'est pas vous, ce n'est pas l'autre dame qui était présidente
du temps. C'est que votre rapport est envoyé à monsieur De Sousa, et monsieur De Sousa a
déjà, s'est arrangé pour que ce soit accepté par tout son monde. Alors, comme il est arrivé dans
un rapport sur la rue Ste-Catherine près de la Place des Spectacles, qu'il voulait avoir 14 étages,
2440 puis l'Office avait dit : «Non, non, 14 c'est trop haut ou 24 c'est trop haut, c'est 14. - Puis là, ils
ont dit : Ben, nous autres, on aime ce que l'entrepreneur nous offre. »

Et c'est à peu près ça qui arrive le trois-quarts du temps dans les rapports qu'eux autres
ne sont pas... Alors, j'ai hâte que vous ayez le droit et que ça devienne obligatoire le rapport que
vous avez pondu et étudié et ainsi de suite.

2445 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Il n'est pas pondu, on va travailler avant de le pondre.

2450 **M. LÉO BRICAULT :**

Remarquez bien, Monsieur le président, que c'est une campagne que je fais
actuellement contre le gouvernement du Québec parce qu'il veut faire la même chose à travers
toutes les villes du Québec.

2455 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien. Merci, Monsieur Bricault.

2460 **M. LÉO BRICAULT :**

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2465 Alors, j'invite monsieur Olivier Kolmel, s'il vous plaît ?

M. OLIVIER KOLMEL :

2470 Monsieur le président, Madame, Messieurs, bonsoir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Bonsoir, Monsieur Kolmel.

2475 **M. OLIVIER KOLMEL :**

2480 Je viens au nom du groupe de recherche et développement *Biochar Québec* qui est un organisme qui regroupe des entreprises au Québec qui travaillent la biomasse, la valorisation, des scientifiques académiques et des citoyens qui s'intéressent au sujet de la valorisation de biomasse et la production du bio-charbon.

2485 Vous avez produit un mémoire pour le PGMR au niveau provincial et on a été un peu déçu de voir que la biométhanisation était le seul sujet qu'on a prôné en fait comme technologie. Ca revient un peu à la question de départ qu'on avait au début de la consultation, c'est la sélection de cette technologie en fait qui m'inquiète. Je veux juste m'éclairer sur le choix de la biométhanisation comme technologie et la diversité des autres technologies qu'on a vérifiées. Je serais intéressé à savoir.

2490 On a une technologie en place en ce moment ou plusieurs technologies en place qui peuvent prendre la biomasse, et on parle de déchets organiques de toutes sortes, et produire un digestat en 24 heures. On peut en faire ensuite une carbonisation qui sort un *biochar* qui peut être utilisé pour remplacer le pétrole, le mazout, le propane, qui peut être utilisé pour fertiliser le sol, qui peut décontaminer l'eau ou décontaminer en fait les sols, et il y a plusieurs autres options

2495 avec ça. Un exemple simple, c'est un peu le carbone qu'on utilise pour filtrer l'eau qu'on voit dans plusieurs filtres.

2500 Cette technologie-là, il y a une grande initiative au niveau international depuis quelques années, qu'on pousse ça. C'est une nouvelle technologie. On parle d'un projet pilote, on parle d'une vitrine technologique que vous voulez mettre en place, mais aussi que non, on se restreint à des technologies qui ont été prouvées ailleurs en Europe, mais des technologies qui sont, à mon avis, dépassées. Aujourd'hui, on a une belle opportunité de vérifier en fait ou de mettre en place de nouvelles technologies, être des leaders mondiaux à Montréal, au Québec, en fait avec de belles technologies qui sont en place, de prôner quelque chose local et de travailler un peu notre économie ici.

2505 En fait, il y a plusieurs opportunités, ce serait un plaisir de vous en discuter plus en long, mais je sais que c'est une consultation et on est restreint en temps.

2510 Ma première question, c'est ça, c'est de m'éclaircir sur le processus de choisir cette technologie-là versus d'autres en fait, et si c'est ouvert à d'autres technologies entre deux dans le processus?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2515 Alors, je veux juste bien comprendre. J'ai mal entendu le groupe que vous représentez ou dont vous faites partie?

M. OLIVIER KOLMEL :

2520 *Biochar Québec.*

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Biocharte Québec?

2525 **M. OLIVIER KOLMEL :**

Biochar, comme biocharbon. Donc, *Biochar*.

2530 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Biocharbon, je m'excuse.

M. OLIVIER KOLMEL :

2535 *Biochar Québec*.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2540 *Biochar Québec*. Et est-ce que votre groupe est le promoteur d'une filière technologique particulière?

M. OLIVIER KOLMEL :

2545 Non, du biochar, qui est simplement une production d'un charbon à partir de biomasse. C'est une technologie qui date depuis 2001, mais qui a été perfectionnée dans les 10 dernières années en fait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2550 Dans les 10 dernières années.

M. OLIVIER KOLMEL :

C'est exact.

2555

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Et est-ce qu'elle a dépassé le stade du prototype ou de la recherche? Est-ce qu'il y a des...

2560

M. OLIVIER KOLMEL :

Il y a une initiative canadienne qui est là en place.

2565

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

...équipements qui sont en place et qui fonctionnent?

M. OLIVIER KOLMEL :

2570

Au Québec, exactement. On a plusieurs entreprises que je peux représenter qui ont déjà une technologie en place pour la commercialisation de tout ça simplement et qui prenait l'espace d'ici aujourd'hui, qui peut se faire toute en place, pas de transport, pas rien en fait; pas besoin de faire un prédigestat et le transporter ailleurs, etc., et qui serait à un coût moindre en fait au bout du compte.

2575

Donc, on a une économie d'échelle, économie de coût et on a une belle opportunité pour une nouvelle technologie en fait.

2580

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Je voudrais vérifier auprès de la Ville de Montréal, si vous avez pris connaissance dans les recherches que vous avez faites, dans les filières que vous avez étudiées si vous avez pris connaissance de cette filière-là de biocharbon ?

2585

M. OLIVIER KOLMEL :

Juste pour préciser qu'on avait posé un mémoire au PGMR de la province en fait. Juste un rappel, merci.

2590

M. ROGER LACHANCE :

Donc, dans les études qui ont été menées il y a déjà quelques années, je pense que les choix ont été faits à ce moment-là. J'aimerais rappeler qu'on est vraiment dans un milieu urbain et dans nos choix qu'on fera des différentes technologies qui vont nous amener aux résultats qu'on compte, qu'on veut atteindre, il est clair que ces installations-là devront avoir démontré leur efficacité et prouver à l'échelle industrielle que cela fonctionne et que ça n'occasionne pas justement de nuisances ou de problèmes. Donc, il faut que ce soit éprouvé. Ça c'est un critère qui va être incontournable.

2595

2600

Maintenant, peut-être que j'ai madame Françoise Forcier, Françoise qui, je ne sais pas... Oui. Madame Forcier a travaillé justement sur l'évaluation des différentes technologies en lien avec le Plan directeur qui a été adopté il y a quelques années.

2605

Alors, je ne peux pas répondre à la question à savoir si cette technologie spécifiquement a été regardée. Donc, j'aimerais passer la parole à madame Forcier.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2610

Venez à l'avant, Madame Forcier. Alors, vous êtes une consultante pour la Ville de Montréal ?

Mme FRANÇOISE FORCIER :

2615

Oui, de la firme Solinov.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Solinov, oui.

2620

Mme FRANÇOISE FORCIER :

Qui avons réalisé des études à la base du Plan directeur. Alors, non, la technologie biochar comme d'autres technologies de traitement thermique des matières organiques n'ont pas été regardées dans le cadre des études que nous faisons simplement parce que les études s'appliquaient aux technologies de traitement biologique qui comprenaient, qui incluaient le retour au sol de la matière organique sous forme de compost ou de matière apparentée.

2625

D'ailleurs, je rappelle simplement que dans le cadre de la politique actuelle que le gouvernement a adoptée, la nouvelle politique qui date de 2011, cette année, qui a été adoptée cette année, il est prévu que 60% des matières organiques doivent être traitées par le moyen de procédés biologiques qui sont soit la biométhanisation, soit le compostage ou soit l'épandage direct au sol. Donc, 60% de l'objectif doit être atteint par le moyen de ces procédés-là.

2630

Ça ne couvre pas nécessairement le 40% ou l'objectif de bannissement de l'enfouissement, mais pour ce qui est du 60% à atteindre en 2015, ça doit se faire par le moyen de ces procédés-là.

2635

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Alors, il y a des contraintes, donc, qui sont imposées par Québec à ce niveau-là?

2640

Mme FRANÇOISE FORCIER :

Oui.

2645

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2650 Bon. Nous ne sommes pas en mesure ce soir de faire une évaluation d'une technologie, on comprend bien ça, et je ne suis pas non plus... je n'ai pas le droit de m'installer comme un *broker* qui entamerait des choses, mais dites-moi, est-ce que votre procédé prévoit des formes de compost ou de retour au sol comme on expliquait tantôt ?

M. OLIVIER KOLMEL :

2655 Quand on dit biomasse, c'est toute matière organique qui se décompose. Donc, on peut faire une collecte de toute matière à ce niveau-là qui passe par un digestat, comme j'expliquais, qui se décompose en 24 heures.

2660 Le digestat n'est pas nécessairement un compost terminé en fait comme on a expliqué tout à l'heure. Ceci rentre dans une machine qu'on appelle un carbonisateur qui est simplement un four qui réchauffe cette matière qui en fait un charbon, et ce charbon-là peut être converti en toutes sortes de matières énergétiques ou utilisation pour un agrément de sol en fait.

2665 Donc, c'est ça l'enfouissement, utilisation pour l'agriculture, ou énergétique. Donc, ça répond bien aux critères que madame nous a présentés. Je sais qu'on n'est pas là pour l'évaluation de technologies.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2670 Non, non. C'est-à-dire que vous êtes parfaitement légitimé de venir nous présenter un mémoire définissant votre technologie; elle fera partie de l'information. Quant au processus administratif, là-dessus évidemment, moi je ne peux rien faire et je n'aurais pas le droit de le faire.

2675 La seule filière qui est restée tantôt quand on a posé la question à la Ville de Montréal, ils ont dit : Nos filières ne sont pas complètement établies et au moment où on choisira, on prendra des consultants extérieurs pour nous aider pour évaluer.

2680 À priori toutefois, la première évaluation qui a été faite par le consultant s'appuie sur la règle, la norme établie par le ministère de l'Environnement qui à priori semble un peu opposée au type de filière que vous annoncez.

2685 Mais là, comme on n'est pas des experts de ce domaine qui est toujours très difficile pour des profanes, je pense que le plus simple, c'est de revenir avec un mémoire et de nous... au moins, vous nous déposez les éléments non confidentiels que vous pouvez faire pour faire la promotion de votre...

M. OLIVIER KOLMEL :

2690 À qui puis-je adresser ce mémoire ou une présentation?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2695 Ce mémoire, vous l'adresserez au Bureau de consultation. Vous pouvez déposer un mémoire, vous pouvez venir le présenter ou simplement le déposer et il fera partie de la documentation.

M. OLIVIER KOLMEL :

2700 Excellent. Merci, Monsieur le président. Ai-je droit à une deuxième question?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2705 Oui.

M. OLIVIER KOLMEL :

2710 Excellent. Plus légère celle-là. Au sujet de l'usage final du compost et du méthane, j'ai eu l'occasion de récupérer un peu du compost qu'on donne aux citoyens gratuitement à Montréal. La qualité est douteuse. Je ne planterais pas mes tomates dedans. Je questionne aussi la valeur commerciale réellement de ce compost final. Je ne sais pas si ç'a été évalué. Je sais que ça se vend sur le marché à 60 \$ la tonne.

2715 Est-ce que la qualité est bonne pour revendre? Qu'est-ce qu'on en fait? Et le méthane, je sais qu'une ville ne peut pas entrer dans l'entrepreneuriat, ne peut pas avoir un commerce nécessairement. Donc, qui vend ça et est-ce que ç'a déjà été sélectionné d'avance?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2720 Très bien. Alors, du côté du compost, est-ce qu'il y a eu une évaluation de votre compost qui a été faite?

M. ROGER LACHANCE :

2725 En fin de compte, la qualité du compost... le compost devra rencontrer, il y a des critères du Bureau de normalisation du Québec. Donc, il y a des critères, ça va faire partie justement des critères de performance. Donc, on va devoir rencontrer ces critères-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2730 Le compost que vous faites actuellement, est-ce qu'il est, lui, évalué?

M. ROGER LACHANCE :

2735 Il est évalué. Je ne connais pas le terme exact, mais il est évalué justement pour s'assurer qu'on peut le donner aux citoyens. Donc, il y a des tests qui se font et si on le donne...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2740 Est-ce qu'il est calibré de qualité supérieure, moyenne, inférieure?

M. ROGER LACHANCE :

2745 Là-dessus, je vais passer la parole...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Est-ce qu'il passe le bulletin de...

2750 **M. ROGER LACHANCE :**

C'est sûr qu'il passe le bulletin, sinon on ne pourrait pas le donner. Donc, je ne sais pas, Françoise peut-être?

2755 **Mme FRANÇOISE FORCIER :**

2760 Au Québec, tous les composts doivent être analysés et rencontrer des normes strictes de qualité avant d'être utilisés à toutes sortes de fins, à toutes sortes d'utilisations. Donc, le compost de la Ville de Montréal, oui, il est analysé préalablement à son utilisation et il est comparé aux exigences qui s'appliquent au Québec, des exigences qui sont établies par le ministère de l'Environnement du Québec et qui définit des usages, des qualités de produit et des usages qui correspondent à ces qualités-là.

2765 Maintenant, les feuilles mortes, c'est bien reconnu, c'est très largement reconnu, ça produit un compost de toute première qualité, et la qualité relativement à la présence de corps étranger, elle, dépend des techniques d'affinage.

2770

Alors, les techniques d'aujourd'hui et les techniques de demain peuvent différer bien entendu. On peut penser que dans des installations fermées, les techniques, les meilleures qui sont disponibles vont être utilisées.

2775

Pour ce qui est des composts qui sont fabriqués à partir de résidus alimentaires et de résidus verts et de digestats en fin de compte qui sont des résidus alimentaires, ces composts-là ou ces digestats sont également reconnus comme étant de toute première qualité. En Europe, il y a plusieurs de ces installations qui existent présentement et en fait, les composts sont tellement de bonne qualité lorsqu'ils sont produits à partir de matières qui sont collectées par des cueillettes sélectives, donc, séparées des ordures ménagères, que l'Union Européenne pense même à changer ou à porter ces composts-là à un niveau de qualité supérieure aux autres matières parce que le nombre d'échantillons et la qualité de ces composts est tellement documentée en Europe maintenant qu'on n'a plus de doute sur leur qualité à partir de ces matières-là.

2780

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2785

Voilà.

M. OLIVIER KOLMEL :

2790

O.K.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Ça va?

2795

M. OLIVIER KOLMEL :

Merci, Monsieur le président, Madame, Monsieur. Merci beaucoup.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2800

Merci. Oui, Monsieur ? Oui, posez votre question, je vous en prie.

M. JEAN BURTON, commissaire :

2805

Sur la question des résidus verts dont on vient de mentionner à l'instant que c'est ce qui produit le compost de meilleure qualité, je me réfère à la carte qui s'appelle *Flux des matières*, à la carte qu'on avait, nous dans nos documents, 3.7.

2810

J'essaie de comprendre comment ce tableau est fait, et quand je regarde les extrants, je me rends compte que pour le nord, on a 14 725 tonnes de résidus verts qui est en extrant; on a pour le sud 21 725 tonnes en extrant et on a pour l'est 19 550 tonnes en extrant.

2815

Qu'est-ce que je dois comprendre? C'est quoi? C'est des tonnages qui totalisent 56 000 tonnes de résidus verts. Ils vont où? Pourquoi est-ce qu'on le considère là comme des extrants?

M. ROGER LACHANCE :

2820

La raison pour laquelle on considère ça comme des extrants, c'est qu'à terme, à terme, on prévoit, et le Plan directeur le mentionnait, qu'il va y avoir un peu plus que 50 000 tonnes de résidus verts qui vont être compostés à l'extérieur de l'île. La raison est bien simple. C'est qu'avoir des installations sur l'île, je dirais fermées dans des bâtiments fermés pour des matières qui sont produites sur une courte période de temps, donc, quelques semaines dans l'année à l'automne ou au printemps, ce n'est pas économiquement intéressant d'avoir des surcapacité de production ou de compostage de résidus verts sur l'île, ça prend beaucoup

2825

d'espace et ça se composte très bien en milieu moins densément peuplé et à l'extérieur.

Donc, c'est pour ça qu'on parle d'extrant. Donc, les résidus verts vont transiter par les différents centres de traitement. On va composter le maximum de matière à l'intérieur de nos

2830 centres de compostage et une fois que cette capacité-là va être atteinte, donc, une fois que les citoyens, on aura généré les quantités maximum selon les capacités de traitement que l'on a, bien, on va avoir, on va continuer à avoir des contrats externes pour s'assurer que les résidus verts continuent à être compostés.

2835 Donc, c'est les raisons qui font qu'il y aura à terme une bonne quantité de résidus verts qui sera compostée à l'extérieur de l'île. Je ne sais pas si monsieur Gravel a quelque chose à ajouter là-dessus ?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2840

Est-ce qu'on sait où?

M. ROGER LACHANCE :

2845 Ce sera selon les appels d'offres qu'on fera à ce moment-là. Donc, il y a actuellement des possibilités. Donc, on ira en appel d'offres comme on est allé en appel d'offres pour nos contractuels, les endroits seront déterminés à ce moment-là.

M. JEAN BURTON, commissaire :

2850

Si vous me permettez. De sorte que le critère d'autonomie régionale dont on a parlé plus tôt, dans ce cas-là, ce n'est quand même pas négligeable de plus de 50 000 tonnes, on l'oublie pour des raisons que vous avez mentionnées?

2855 **M. ROGER LACHANCE :**

2860

Tout à fait. Et en fin de compte, je reviens sur le caractère saisonnier de la production de ces matières-là. Donc, on aurait peut-être besoin pour une très courte période de temps dans l'année, une surcapacité, je dirais, de traitement qui autrement le reste de l'année, on n'en aurait pas besoin.

Donc, c'est pour cette raison que dans le Plan directeur ce choix a été fait.

M. JEAN BURTON, commissaire :

2865 On voit une petite flèche qui sort de l'Île de Montréal, il serait peut-être approprié à quelque part qu'on voit bien qu'il y a quand même une quantité non négligeable de matières intéressantes pour le compostage qui va devoir aller ailleurs.

M. ROGER LACHANCE :

2870 Oui, et ce sera composté. Et pour la flèche, on pourra l'ajouter.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2875 Monsieur Martin Demers, s'il vous plaît ?

M. MARTIN DEMERS :

Bonsoir.

2880 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Bonsoir, Monsieur.

2885 **M. MARTIN DEMERS :**

2890 Ma question concerne le camionnage. On a bien expliqué dans la présentation l'importance de traiter les déchets sur l'Île de Montréal, mais en fait, il y a des extrants tout de même, comme monsieur Burton l'a exprimé, mais bon, l'importance de traiter les déchets sur l'Île de Montréal pour diminuer le camionnage, on parlait d'une réduction de 30% du camionnage.

Or, si j'ai bien compris, on va devoir faire une troisième collecte des déchets sur toute l'Île de Montréal. Donc, il va y avoir une flotte de camions qui va venir parcourir toutes les rues pour chercher la biomasse.

2895

Même si Montréal va produire quand même le même tonnage de matières, donc, je suis étonné qu'on n'ait pas... ou en tout cas j'ai manqué la présentation sur l'augmentation d'émissions de CO₂ ou l'augmentation du camionnage que va provoquer votre stratégie?

2900

M. ROGER LACHANCE :

Donc, le Plan directeur prévoit, en fait propose qu'il y ait une substitution d'une collecte parce qu'une bonne partie des territoires de l'île en fait a encore deux collectes d'ordures ménagères. Donc, le Plan directeur proposait de substituer une de ces deux collectes et de la remplacer par une collecte de matières organiques. Ça c'est une mesure qui est très importante. L'ensemble du transport a été considéré que ce soit... En fin de compte, quand on regarde la localisation des différents sites, le nombre de kilomètres, donc, chaque camion qui va aller non pas dans un centre de transbordement très loin, va aller dans un centre de compostage ou un centre de biométhanisation près de l'endroit où la matière est produite.

2905

2910

Donc, ce gain-là, ces camions-là vont être en réduction. Ça c'est clair.

Et aussi le volet transbordement est aussi considéré dans l'évaluation de la réduction. Donc, transbordement des déchets. On l'a vu tout à l'heure, les ordures ménagères en fait se promènent beaucoup et sont enfouies dans des lieux d'enfouissement qui sont situés relativement loin pour la plupart de l'Île de Montréal. Donc, en termes de gaz à effet de serre, en termes de réduction de kilométrages, c'est là où on a les plus grands gains.

2915

L'autre élément, c'est qu'en amenant les matières organiques traitées près de leur lieu d'utilisation, c'est que le compostage et la biométhanisation en fait, quand on a une tonne qui entre ces centres-là, ce qui ressort à peu près, c'est 60% de ce qui est rentré. Donc, ça vient faire en sorte de réduire le camionnage ou le transport des matières. Donc, c'est un autre élément important.

2920

M. MARTIN DEMERS :

2925 D'accord. Ma seconde question concerne les effluents liquides qu'il va sûrement avoir dans votre centre de compostage. On parlait, bon, il va sûrement y avoir du lixiviat qui va fuir, mais vous parlez aussi d'un nettoyage des pneus, des camions et tout ça. Donc, il va y avoir quand même une certaine bonne quantité d'eau, probablement aussi pour le traitement des odeurs, je serais curieux de connaître le système qui serait utilisé ou si ce système utiliserait de l'eau, je ne sais pas ?

2930

Donc, ma question est : Est-ce que tous ces effluents vont tout simplement être évacués avec le système de traitement des eaux de la Ville de Montréal ?

2935 **M. ROGER LACHANCE :**

Bonne question. Les effluents liquides, en fait le procédé de compostage est un procédé qui est en déficit d'eau : on a besoin d'ajouter de l'eau dedans. Donc, en termes de production d'effluents liquides pour ce type de procédé-là, ce n'est pas nécessairement un enjeu. Toutefois, si jamais on a besoin de traiter l'eau, il y a des normes de rejet dans un règlement à la Ville de Montréal et on devra avoir les systèmes de traitement appropriés.

2940

Donc, système de compostage en déficit d'eau. On n'anticipe pas d'avoir des volumes d'eau importants à traiter s'il y a lieu.

2945

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Est-ce qu'il y a un système de drain qui est prévu ou de captage des lixiviats sur les sites?

2950 **M. ROGER LACHANCE :**

En fin de compte, oui, c'est prévu. Au complexe environnemental, c'est déjà le cas. Donc, avec la plateforme de compostage et c'est à aire ouverte, donc, sans rentrer dans les détails, oui, il y a un captage qui se fait et le rejet d'eau en fait est amené à une station de
2955 pompage où il y a un traitement qui est fait avant d'être rejeté dans le réseau d'égout de la ville.

Donc, on vérifie si on rencontre les normes, et c'est le cas.

2960 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Parce que les andains couverts, s'il pleut, l'eau ruisselle sur le sol et cette eau-là peut être contaminée ?

2965 **M. ROGER LACHANCE :**

En fin de compte, les andains recouverts, quand on parle de membrane, c'est imperméable à l'eau dans ce cas-là. C'est perméable au CO₂ qui peut s'évaporer, mais c'est imperméable à l'eau. Donc, pour diminuer le potentiel de production de lixiviat entre autres,
2970 mais la plate-forme de compostage actuelle, elle est déjà équipée, elle est déjà organisée pour récupérer les eaux et les traiter.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2975 Merci.

M. MARTIN DEMERS :

Donc, si j'ai bien compris, l'eau est rejetée dans la... vu qu'il y a un déficit d'eau, donc,
2980 l'est est évaporée ?

M. ROGER LACHANCE :

On doit ajouter l'eau. En fin de compte, oui.

2985 **M. MARTIN DEMERS :**

Donc, elle est rejetée dans l'environnement par évaporation ?

2990 **M. ROGER LACHANCE :**

Oui, c'est ça.

M. MARTIN DEMERS :

2995 C'est tout, je vous remercie.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

3000 Merci, Monsieur. - Voulez-vous fermer le registre, s'il vous plaît? J'inviterai monsieur Charles Moreau, s'il vous plaît ?

M. CHARLES MOREAU :

3005 Alors rebonsoir, Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Rebonsoir, Monsieur Moreau.

M. CHARLES MOREAU :

3010

Toujours avec le même plaisir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

3015

Voilà la nouvelle question.

M. CHARLES MOREAU :

3020

Je n'en ai pas des difficiles ce coup-là, c'est juste une question de calcul par rapport aux chiffres que vous avez énoncés un peu plus tôt.

3025

Vous arrivez avec... en fait, essentiellement, le but général de toute cette histoire-là, c'est de faire en sorte qu'on réduise l'impact sur les changements climatiques de la décomposition des déchets organiques dans les sites d'enfouissement, et, à ce chapitre-là, si je comprends bien les chiffres que vous avez soumis, vous visez un objectif de 21 000 tonnes équivalant de CO₂ en termes de réduction de gaz.

3030

En fait, je voudrais savoir par rapport à quoi vous avez calculé ce chiffre-là? Est-ce que c'est par rapport à l'enfouissement uniquement? Ou ça tient compte de la diminution de véhicules sur la route, de transport?

M. ROGER LACHANCE :

3035

Donc, si vous voulez bien, j'aimerais passer la parole à monsieur Martin Héroux qui a procédé justement à ces évaluations-là. Martin est membre de notre équipe. Je pourrais répondre en partie à votre question, mais je préfère que Martin puisse... étant donné que c'est l'auteur des calculs.

M. MARTIN HÉROUX :

3040 Il y a 4 volets qui ont été tenus en compte. Le premier, c'est le transport de la collecte jusqu'au centre de prétraitement et ensuite de ça, il y a la question du transbordement entre les différents centres pour entre autres le digestat. Et aussi...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

3045 Juste un moment, s'il vous plaît. - Est-ce que je peux savoir la discussion? Il y a des gens qui sont inquiets. Non, non, je veux juste savoir pour bien gérer l'assemblée, j'ai encore un peu de temps, s'il y a une ou deux personnes qui veulent encore s'inscrire, je peux les prendre.

3050

VOIX NON IDENTIFIÉE :

Non, non, non.

3055 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Non, c'est correct? Mais c'est entendu, j'ai cru comprendre la question, c'est que la semaine prochaine, nous recommençons l'exercice à Montréal-Est. Il y aura un exposé de la Ville de Montréal et c'est entendu que s'il y a des gens d'ici qui veulent poser des questions là-bas, vous êtes des citoyens et vous avez le droit de venir là-bas poser des questions. Ça c'est évident. C'est-tu correct? Oui. Bon, continuons. - Je m'excuse, Monsieur, c'est parce que quand il y a deux messages en même temps, ça ne peut pas marcher. Allez-y.

3060

M. MARTIN HÉROUX :

3065

Je vous remercie.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

3070 Recommencez, je m'excuse.

M. MARTIN HÉROUX :

3075 Alors voilà. Il y a 4 volets qui sont tenus en compte dans le calcul des émissions de GES. D'abord, le transport entre la collecte, entre la tournée de collecte et les centres; il y a le transbordement des matières d'un centre à l'autre; il y a la question des émissions fugitives reliées au traitement même des matières et la question de la mise en valeur du biogaz. Ça c'est dans le projet. Pour le scénario de référence, c'est les 4 mêmes items qui sont tenus en considération.

3080 Donc, le transport en fait du camion de collecte jusqu'au centre de transbordement puisque actuellement la majorité des matières sont transbordées, les émissions dues au transbordement lui-même. Ensuite de ça, les émissions fugitives des sites d'enfouissement, mais aussi la mise en valeur du biogaz dans les sites d'enfouissement où vont nos matières.

3085 C'est les 4 éléments qui ont été tenus en considération dans le calcul de GES.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

3090 Est-ce que votre stratégie amène plus de circulation à l'intérieur de Montréal entre les différents équipements que vous avez? Les camions, je comprends, passent dans un quartier, ramassent soit des matières résiduelles, soit... ils s'en vont à un site, ils sont traités là; on les reprend d'un site, on les met dans l'autre site. Est-ce que ça, ça implique une augmentation du trafic intra-montréalais? Je comprends qu'on ne va pas les porter à Saint-Nicéphore ou à l'extérieur, mais est-ce qu'il y a une augmentation du trafic de camionnage à l'intérieur même

3095 de la ville ?

M. MARTIN HÉROUX :

3100 À l'intérieur même de la ville, je n'ai pas fait le calcul comme tel, mais globalement on diminue d'à peu près un tiers tout le transport. Donc, fort est à parier qu'à l'intérieur de la ville, ça diminue aussi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

3105 Êtes-vous capable d'aller plus loin éventuellement en donnant réponse à la Commission pour nous dire le niveau d'analyse que vous faites pour chacun des éléments ?

M. MARTIN HÉROUX :

3110 Oui, c'est quelque chose que je peux faire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

3115 Parce que si vous pouviez éclairer la Commission là-dessus, je pense que ce serait important.

M. MARTIN HÉROUX :

Ça va me faire plaisir de le faire.

3120 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci, Monsieur. Monsieur Moreau, est-ce que ça répond à votre question?

M. CHARLES MOREAU :

3125 Oui, mais en fait, pour vous dire, j'étais un petit peu étonné de ce résultat-là et je comprends que ç'a été très bien fait et de façon minutieuse même. Je suis un peu étonné parce que si on utilise la gazéification qui est un autre procédé thermique, j'arrive pour des quantités équivalentes à 200 000 tonnes, j'arrive facilement à des économies au moins 4 fois supérieures à ça, de détournement de CO₂.

3130 C'est pour ça que je me questionnais à savoir comment ça se fait que c'était si peu élevé que ça, mais moi, en tout cas, ce n'est pas tellement élevé, puis là, je comprends qu'on a gratté toutes les filières possibles pour additionner tout ce qui était possiblement d'impacts positifs pour protéger les changements climatiques.

3135 Mais en tout cas, c'est ça. C'est encore une autre question que je me pose à savoir est-ce qu'on fait un bon *deal* en ce moment en tant qu'individu payeur de taxes au Québec d'accepter qu'un programme de biométhanisation soit utilisé plutôt que d'autres filières thermiques qui à mes yeux à moi pourraient pour des prix beaucoup moins dispendieux que ça, faire le travail à 100% au lieu d'arriver à peu près à mi-chemin. Dans le meilleur des cas, mettons à...

3140

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

3145 Vous pensiez à l'incinération?

M. CHARLES MOREAU :

3150 À la gazéification. L'incinération, ce n'est pas un procédé à mes yeux à moi qui est actuellement devrait être utilisé parce que ça cause encore des problèmes environnementaux importants un peu partout.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Je n'ai pas posé de jugement.

3155

M. CHARLES MOREAU :

Mais il existe effectivement, pour juste faire une petite parenthèse sans m'étendre sur le sujet, je ne sais pas si la Ville serait intéressée dans le cadre du projet pilote justement pour les déchets verts qui ne pourraient pas éventuellement être... ou en fait que vous voulez traiter à part, le 25 000 tonnes que vous voulez traiter, je crois que c'était dans le secteur est, si ma mémoire est fidèle, est-ce que vous seriez intéressé à regarder plutôt d'utiliser d'autres voies que celle de la biométhanisation pour faire cette partie-là ?

3160

Parce qu'il existe des technologies qui conviennent par rapport à ce que vous aviez comme critères tantôt, à savoir qu'ils sont déjà approuvés à grande échelle et qu'ils font des performances supérieures à ce que vous avez là en ce moment.

3165

Je le sais qu'en ce moment, vous êtes pris dans le carcan de, bon, il y a 650 M\$ de crédit disponible et il faut que vous ayez un choix de technologie en rapport avec ce programme-là, je le comprends, mais est-ce que la portion du projet pilote peut être exclue de ce programme-là si on peut dire, puis tenter des alternatives qui à mes yeux à moi sont drôlement plus intéressantes?

3170

M. ROGER LACHANCE :

Pour l'instant, ces orientations ont été prises il y a déjà 2, 3 ans au niveau du Plan directeur. L'aspect traitement thermique n'a pas été considéré dans l'évaluation ou l'élaboration du Plan directeur et l'option de traitement biologique a clairement été privilégiée et effectivement aussi, le gouvernement du Québec est allé aussi dans le même sens.

3175

3180

Alors, pour là, c'est vraiment l'option... le mandat qu'on a, c'est vraiment d'y aller dans cette direction-là.

3185 **M. CHARLES MOREAU :**

Hum, hum.

3190 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous êtes déjà lié par d'autres?

M. CHARLES MOREAU :

3195 En fait, c'est simplement qu'il n'y a pas de programme pour d'autres types de technologie que la biométhanisation parce que votre maire a dit publiquement qu'il était intéressé par la gazéification lorsqu'il est revenu d'un voyage, une tournée en juin 2008. Il a dit publiquement qu'il serait intéressé à avoir du gazéifage chez lui, dans sa ville, mais qu'il n'avait pas les fonds requis pour le faire.

3200

Donc, s'il y avait un programme existant au niveau gouvernemental pour faciliter justement le traitement des déchets ultimes, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas méthanisables, qui ne sont pas recyclables, je pense que ce serait plus qu'une vertu pour notre chère ville que de préconiser ça. On arrêterait de se promener avec des déchets entre autres.

3205

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Ça demeure une question qui est toujours à l'horizon. Très bien.

3210 **M. CHARLES MOREAU :**

Alors, c'était mes deux petites questions.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

3215 Merci, Monsieur.

M. CHARLES MOREAU :

3220 Merci pour votre attention.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Très bien. Alors, avez-vous des questions?

3225 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

Juste une.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

3230 Oui, Monsieur Burton, s'il vous plaît ?

M. JEAN BURTON, commissaire :

3235 Une petite question. On a vu que le site qui nous concerne ce soir, le site nord, ne respectait pas le 500 mètres prescrit par le MDDEP, mais que le MDDEP a quand même donné un avis favorable. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi?

M. ROGER LACHANCE :

3240 En fin de compte, il y a deux volets. Le premier, c'est que dans les lignes directrices des programmes de biométhanisation, pour une infrastructure ou un centre qui est déjà

opérationnel, donc, il est permis, je dirais, d'être plus près que le 500 mètres des résidences. Donc ça c'est directement dans les lignes du programme du gouvernement.

3245

L'autre aspect par exemple, c'est que les critères d'émission d'odeur sont plus restrictifs. Donc, on doit même si on n'est pas, je dirais, à l'extérieur du 500 mètres, donc, il y a un resserrement des normes et on doit respecter ce critère-là. Donc, il y a une compensation de ce côté-là et c'est pour ça qu'on se trouve à rencontrer les critères malgré le fait qu'on est à moins de 500 mètres.

3250

M. JEAN BURTON, commissaire :

D'accord, merci.

3255

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Bien. Alors, ç'a été rondement. Je rappelle donc pour ce qui est du dépôt... vous êtes invités maintenant à la première phase, la phase de questions et donc d'enquête sur le projet et il y aura une deuxième phase qui est la phase de mémoires.

3260

La date d'inscription pour les gens qui veulent déposer un mémoire, on demande d'avertir. La raison est simple, le mémoire peut être écrit, il peut être oral; le mémoire peut être déposé et non présenté à la commission; de la minute qu'il y a un mémoire, le mémoire va être rendu public au moment de l'audition. De préférence, nous voulons des mémoires écrits que vous venez présenter, mais un mémoire peut être oral parce que ce n'est pas tout le monde qui est capable de rédiger, mais peut très bien s'exprimer, mais on comprend que ce n'est pas de l'improvisation et c'est pour ça qu'il y a une obligation de s'inscrire auparavant auprès de la Commission.

3265

3270

Donc, date limite pour les mémoires, 24 novembre. Et la soirée d'audition des mémoires pour St-Michel sera le 30 novembre, j'imagine dans cette salle ici, à 19 heures.

3275 Nous ne siégerons pas demain puisque nous avons épuisé les questions et qu'il n'y a pas de choses en suspens. Lundi, nous recommençons l'exercice à Montréal-Est à l'église Saint-Octave. Si évidemment entre temps il y a des questions que vous n'avez pas posées et que vous voulez poser, vous pouvez vous présenter à la rencontre à Saint-Octave et de plein droit, on continuera l'examen des questions.

3280 Alors, je tiens à vous remercier beaucoup et à vous souhaiter une bonne soirée et une bonne fin de dossier.

 Est-ce qu'il y a des rectificatifs à faire? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a un rectificatif à faire? Non. Merci et bonsoir.

3285

FIN DE LA SÉANCE

3290 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

3295

LOUISE PHILIBERT, s.o.